

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Neuvième séance – Mardi 16 septembre 2008, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Guy Dossan et Eric Rossiaud.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 septembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 septembre, mercredi 17 septembre et lundi 22 septembre 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, il semblerait que la police ne permet pas aux personnes et notamment aux représentants de l'Association de défense et de détente de tous les retraités et futurs retraités (Avivo), qui manifestent dehors, de venir à la tribune du public. Or celle-ci est ouverte au public, la seule contrainte étant que ces personnes ne pourront pas manifester à l'intérieur de cette salle... Si la vice-présidente pouvait faire ouvrir les portes de la tribune, ce serait gentil...

Je prie M. de Kalbermatten, secrétaire, de nous donner lecture de la lettre du 15 septembre 2008 de M. Roman Juon, président du comité de l'Association du Bateau Lavoir.

Lecture de la lettre:

Monsieur le maire, Madame la conseillère administrative, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le comité de l'Association du Bateau Lavoir – ci-après «Batlav» – est heureux de vous informer que le chantier concernant la construction dudit Batlav débutera dans le courant du mois de septembre 2008.

La principale entreprise en sera l'Atelier ABC qui emploiera des jeunes en réinsertion professionnelle.

La réalisation de la coque se situera sous le viaduc d'Aigues-Vertes, quant à celle de la cafétéria elle aura lieu au quai des Moulins (Halles de l'Ile).

Ce chantier devrait être terminé durant l'été prochain et le bateau pourra accueillir ses hôtes, que nous espérons nombreux.

Le comité remercie chaleureusement le Conseil municipal d'avoir accordé cette subvention qui non seulement va permettre la construction de ce Bateau Lavoir, mais qui surtout pourra venir en aide à des jeunes gens en difficulté pour

les remettre à flot – si l'on ose se permettre une telle remarque à propos de la construction d'un bateau!

Veuillez croire, Monsieur le maire, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le comité:
Roman Juon, Président

Le président. Je vous remercie, Monsieur de Kalbermatten. Je prie maintenant M. Crot, secrétaire, de nous donner lecture de la lettre de démission de M. Richard North.

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 août 2008

Concerne: démission du Conseil municipal qui prendra effet le 15 septembre 2008

Monsieur le président,

Arrivé à l'âge de la retraite, j'ai décidé de mettre un terme à toutes activités professionnelles et politiques.

Quittant Genève pour une contrée plus ensoleillée, il ne me sera plus possible de siéger dans ce Conseil.

Honoré d'avoir pris part aux travaux de l'assemblée que vous présidez et ayant ainsi rencontré des femmes et des hommes motivés, je souhaite à toutes et à tous une poursuite heureuse de leurs activités pour le bien de notre ville et de ses habitants.

C'est dans cet esprit que je vous assure, Monsieur le président, de ma respectueuse considération.

Richard North

Le président. Nous avons également reçu une lettre de l'Avivo, bien tardivement puisque les personnes de l'Avivo étaient empêchées de passer – et je m'en excuse. Je passe la parole à la vice-présidente, M^{me} Figurek, pour en donner lecture.

Lecture de la lettre:

Appel au Conseil administratif et au Conseil municipal de la Ville de Genève

Ne soyez pas les fossoyeurs d'un acquis social qui fait honneur à Genève!

Genève, le 16 septembre 2008

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

L'Avivo et les personnes réunies aujourd'hui à son appel vous demandent solennellement de maintenir les prestations municipales aux rentiers AVS/AI. Ces prestations représentent un acquis social important qui fait honneur à la Ville de Genève, n'en soyez pas les fossoyeurs!

La suppression de ces prestations, destinées aux rentiers AVS/AI de condition modeste, constituerait une mesure antisociale sans précédent dans la politique sociale de la Ville. Elle précariserait encore plus les conditions de vie de plusieurs milliers de personnes et ternirait considérablement l'image de Genève, siège d'un grand nombre d'organisations qui contribuent à son rayonnement international.

Les arguments utilisés par le Conseil d'Etat dans ses tentatives de vous contraindre à supprimer ces prestations sont pour le moins fallacieux. En effet:

1. Le Conseil d'Etat prétend que ces prestations violeraient la législation fédérale: si cela était vrai, il faudrait alors sanctionner le Conseil d'Etat pour avoir fermé les yeux sur cette «violation» durant une trentaine d'années. Et que dire des communes qui ailleurs en Suisse, Zurich et Le Locle par exemple, versent également ce même type de prestations depuis de très nombreuses années? On pourrait aussi s'étonner que M. Longchamp, conseiller d'Etat très engagé contre ces prestations sociales, laisse la Ville les verser depuis plus de deux ans malgré ses nombreuses menaces. Dès lors, on pourrait croire que c'est M. Longchamp lui-même, non les contraintes fédérales, qui décide de la durée pendant laquelle ces prestations pourraient continuer à être versées.
2. Le Conseil d'Etat prétend vouloir instaurer une égalité de traitement avec les personnes qui ne bénéficient pas de ces prestations: en quoi le «malheur» des bénéficiaires ferait-il le «bonheur» des autres, qui sont encore plus mal lotis? Et pourquoi l'égalité de traitement ne consisterait-elle pas à plutôt améliorer le sort de ces derniers?
3. Le Conseil d'Etat invoque l'«effet de seuil» dans l'octroi des prestations complémentaires cantonales OCPA comme argument supplémentaire pour jus-

tifier ses pressions sur la Ville: mais en quoi les ayants droit à ces prestations municipales en seraient-ils responsables? D'ailleurs, ces prestations ne sont nullement la cause de cet «effet de seuil», qui subsisterait même si elles étaient supprimées. C'est la législation cantonale qui en est la cause.

4. Les avis de droit produits par le Conseil d'Etat contre ces prestations sont contredits par d'autres avis de droit, aussi crédibles, en faveur du maintien de ces mêmes prestations.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de maintenir ces prestations, de les renforcer et de les pérenniser en acceptant notre initiative populaire municipale.

(Applaudissements.)

Le président. Je rappelle aux personnes à la tribune du public qu'il ne leur est pas permis de manifester...

Mesdames et Messieurs, nous avons reçu deux motions d'ordre visant à ajouter à notre ordre du jour la motion urgente M-823 de M^{mes} Anne Carron-Cescato, Christiane Olivier, Florence Kraft-Babel, Laetitia Guinand, Véronique Paris, Silvia Machado, MM. Jean-Charles Lathion, Thierry Piguet, Jacques Baud et Jacques Hämmerli: «Pour un nouveau règlement du Fonds municipal d'art contemporain adapté aux missions confiées». Cette motion va vous être distribuée.

Nous avons aussi reçu l'interpellation urgente I-177 de MM. Alexandre Chevalier, Gregory Baud et Jean-Charles Lathion intitulée: «Gérance immobilière municipale: pour la fin de la gestion irrespectueuse du Conseil municipal».

Nous discuterons de l'urgence de ces deux objets après les questions orales.

3. Prestation de serment de M^{me} Sophie Kuster, remplaçant M. Richard North, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Sophie Kuster est assermentée. (Applaudissements.)

4. Questions orales.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. D'abord, je tiens à dire qu'en aucun cas je ne la rends responsable de quoi que ce soit, puisqu'elle a hérité d'une situation. Cette question d'ordre général est la suivante: compte tenu des problèmes du moment et du crash boursier, qu'en est-il de nos investissements? Lorsque j'avais posé la question, il y a un an, de savoir comment était géré l'argent de la Ville, M^{me} Salerno nous avait convoqués et nous avait fait un excellent exposé, où nous avons cru comprendre qu'une partie de l'argent de la Ville était gérée par l'UBS et par la Banque cantonale de Genève et que, par ailleurs, une certaine somme était investie dans des produits dérivés. Je passe sur les détails, car l'explication était complète, mais je me demande si nous perdons de l'argent ou non.

Le président. M^{me} Salerno vous répondra ultérieurement.

M^{me} Christiane Olivier (S). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet et elle est double. Au mois de juin passé, je l'avais interrogé sur la convention liant la Ville de Genève à la société Nepsa pour la mise à disposition de la plaine de Plainpalais durant l'Eurofoot. Je voudrais savoir si la même convention chiffrée a été établie pour le Bout-du-Monde. Deuxièmement, lors d'une émission de notre chaîne préférée, TV Léman bleu, le fonctionnaire cantonal responsable, M. Kleiner, disait que tout s'était très bien passé, mais qu'il y aurait une difficulté pour payer la somme due à la Ville de Genève, soit 600 000 francs. J'aimerais savoir ce qu'il en est. Si la société Nepsa a des difficultés, il faut qu'elle le dise, mais j'espère que la Ville ne sera lésée, compte tenu de tous les efforts qu'elle a consentis pour la mise sur pied de cette manifestation.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Votre question, Madame, tombe à pic, puisque le Conseil administratif a pris connaissance mercredi passé, lors de sa séance ordinaire, du rapport complet sur les coûts générés, pour les services, par la manifestation de l'Euro 2008. Les coûts globaux, y compris les heures supplémentaires des pompiers, de la police municipale et autres, sont légèrement en dessous de 900 000 francs. Pour mémoire, au budget 2008, vous aviez voté une enveloppe d'un peu plus d'un million de francs. Il y a eu un peu moins d'heures supplémentaires que prévues.

Dans le cadre de cette information faite par mon collègue Tornare et moi-même au Conseil administratif, information qui va être communiquée par écrit

Questions orales

aux chefs de groupe – c'est la décision prise la semaine passée – vous aurez le loisir de voir le détail. C'est encore approximatif, mais cela donne vraiment les ordres de grandeur. Une facture de l'ordre de 600 000 francs est partie, qui concerne trois postes. Le premier est la location du domaine public, sur la plaine de Plainpalais; les deux autres postes concernent la location du domaine privé de la Ville de Genève, à savoir le centre sportif du Bout-du-Monde et les terrains annexes, ainsi que la patinoire des Vernets pour ce qu'on a appelé le Club 08. Dans les deux cas, ce sont des espaces que n'importe quel privé peut louer et les tarifs en vigueur ont été appliqués.

Dans le cas du domaine public, il n'y a pas eu de convention, mais simplement un devis signé par la société Nepsa. Ensuite, une facture a été envoyée à la fin du mois de juillet, sauf erreur, une fois que la plaine de Plainpalais a eu fait l'objet d'un état des lieux, s'agissant des travaux de nettoyage et autres. Puis la procédure normale suivra, c'est-à-dire que si la facture n'est pas payée un premier rappel sera envoyé, puis un deuxième, et ainsi de suite jusqu'à son règlement. En l'occurrence, je n'ai pas le détail, je ne suis pas au jour le jour les encaissements des factures sur le domaine public, mais la procédure a été respectée et tout a été fait conformément à ce qui avait été annoncé. Le détail vous sera communiqué dans cette note du Conseil administratif signée par le maire, qui sera remise à chaque chef de groupe.

J'espère que cette réponse vous satisfera, sinon je me tiens à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je sais que les réponses doivent être circonstanciées, mais comme trente minutes sont prévues pour les questions orales, il conviendrait quand même d'écourter les réponses...

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Maudet. Selon l'article 22 A de la loi sur l'énergie, les installations de chauffage d'endroits ouverts tels que les terrasses, rampes et emplacements analogues ne sont autorisées que si le chauffage se fait exclusivement à l'aide d'énergies renouvelables. Ma question est la suivante: allons-nous faire respecter ce règlement sur notre territoire?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Si la réponse devait être lapidaire, je vous renverrais à la question que m'avait posée un collègue de votre parti au mois de juin et à la réponse parfaitement circonstanciée qui avait été faite. La réponse est oui: nous faisons appliquer la législation.

Mais, pour être précis, il faudrait adresser cette question à l'Etat, au département de M. Cramer, dont dépend le Service cantonal de l'énergie qui, jusqu'à présent, s'est montré assez souple, comme les commissaires des sports et de la sécurité ont notamment pu le constater lors de certaines auditions. J'appelle de mes vœux une pratique plus restrictive. De son côté, la Ville n'accorde pas de dérogation et à l'approche de la saison froide nous ferons respecter la législation, en concertation avec les cafetiers-restaurateurs. En effet, je n'ai pas 100 agents de sécurité municipaux pour aller traquer dans les rues les chauffernettes – comme on les appelle couramment – qui se multiplient. Un effort d'information doit être fait, ainsi qu'un effort de concertation avec les cafetiers-restaurateurs, afin qu'ils comprennent que la loi doit s'appliquer et qu'ils ne peuvent pas multiplier le nombre de chauffernettes.

M. Robert Pattaroni (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le fameux Bâtiment d'art contemporain (BAC). Nous en avons beaucoup parlé au mois de juin dernier, parce que nous étions inquiets de la pollution constatée dans ce bâtiment, alors que des centaines de personnes le fréquentent, entre ceux qui y travaillent et ceux qui y passent régulièrement. Sachant que l'avenir du Centre pour l'image contemporaine (CIC) est en jeu, M. Pagani a-t-il pu vérifier pendant l'été ce qu'il en est de la pollution dans ce bâtiment, et quand pourra-t-il répondre officiellement aux questions posées par la motion M-724? Il s'agit d'aller de l'avant avec l'installation du CIC, dont vous savez qu'il a connu un malheur pendant l'été, puisque son directeur artistique est décédé et que la situation est encore plus compliquée qu'elle ne l'était au mois de juin.

Le président. Il vous sera répondu demain par M. Pagani.

M. Rémy Burri (R). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno et concerne le feuillet du fermage du Restaurant de l'Ile Rousseau. M^{me} Salerno avait évoqué des difficultés à ce sujet il y a quelque temps; peut-elle nous dire où en est ce dossier aujourd'hui?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je remercie M. Burri pour son assiduité et sa cohérence dans les questions qu'il pose. Effectivement, Monsieur Burri, vous m'aviez déjà posé une première question sur cet établissement public, qui est une terrasse saisonnière, même si la saison est assez longue sur la presqu'île Rousseau. La Gérance immobilière municipale a mené une procédure contre l'actuel gérant, avec une expulsion qui était à bout touchant. Un

accord passé entre les services de l'administration et ledit gérant prévoyait son départ effectif à la fin septembre. Entre temps, les services municipaux de mon collègue Pierre Maudet se sont rendu compte que le gérant avait pris certaines libertés, notamment celle d'installer des fils barbelés autour de l'établissement en clouant ces fils sur les arbres, ce qui les endommage et pose des problèmes au Service des espaces verts et de l'environnement. Nous avons donc fait en sorte que ces mesures soient annulées et que les fils barbelés, notamment, soient déposés.

Nous espérons vraiment que la saga de l'île Rousseau se terminera à la fin septembre, mais, comme vous pouvez le constater, la Ville a de nombreux problèmes avec les gérants d'établissements publics. Vous soulevez l'exemple de la presqu'île Rousseau, mais je pourrais malheureusement donner d'autres exemples d'établissements publics, de très beaux lieux mis à disposition par la Ville et maltraités par les personnes qui en disposent.

J'espère avoir ainsi répondu à satisfaction et j'espère surtout qu'à la fin septembre nous serons devant une situation beaucoup plus saine. En effet, vous avez peut-être lu dans la presse, durant la pause estivale, que le fermage a été remis au concours et qu'il a été attribué.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Ma question s'adresse à M. Patrice Mugny et concerne, pour changer, un musée, en l'occurrence le Musée d'ethnographie. Ce printemps, ce musée devait procéder à l'engagement de nouveaux gardiens. Un poste a été repourvu, l'autre a été mis au concours. Plusieurs personnes ont postulé, une sélection a été effectuée en interne et une candidature a été retenue, celle d'une personne, semble-t-il, compétente et motivée. Mais au moment où l'engagement devait s'effectuer, Monsieur le magistrat, vous avez bloqué la procédure, parce que vous aviez quelqu'un à placer. Cette personne, qui n'avait pas postulé, est issue de la scène alternative genevoise. J'aimerais savoir si ce type de fonctionnement est habituel dans votre département et dans les autres départements. Est-ce une manière normale de procéder dès lors qu'un appel d'offres a été fait, qu'un certain nombre de personnes ont répondu et qu'une personne en particulier avait l'espoir d'être engagée?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Normalement, le Conseil administratif n'a pas à rendre de comptes sur la manière dont il engage du personnel, du moment qu'il le fait de manière légale. Mais, puisque vous m'attaquez sur un cas précis, je vais vous répondre. De manière générale, les responsables des services chargés des engagements ont la consigne de privilégier les chômeurs. Dans le cas particulier, rien n'est encore tout à fait décidé, il reste à savoir dans quel musée telle ou telle personne sera affectée.

En l'occurrence, la première personne qui avait été retenue n'a pas été informée qu'elle l'avait été. Dans le cas contraire, c'aurait été un manquement grave de la part de l'administrateur, puisque ce n'est qu'après décision du magistrat que l'engagement est effectif. Personne ne peut être engagé sans décision du magistrat et du Conseil administratif.

Dans le cas particulier, j'ai demandé qu'une personne au chômage soit engagée à la place d'une personne qui avait déjà un emploi. J'ai estimé qu'il n'était pas nécessaire de débaucher quelqu'un pour l'engager comme gardien de musée. Il s'avère que la personne que je souhaitais engager était quelqu'un de la scène alternative actuellement au chômage. En l'occurrence, je n'ai aucune honte à privilégier un chômeur par rapport à une personne qui a déjà un emploi.

M. Vincent Maitre (DC). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet et concerne la motion M-731 sur les cendriers urbains, traitée lors de notre séance du 25 février 2008. A l'époque, M. Maudet nous avait conseillé de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, par gain de temps, puisque l'entrée en vigueur effective de l'interdiction de fumer était fixée au 1^{er} juillet 2008, alors que nous préconisions, pour notre part, de renvoyer cette motion en commission pour qu'elle soit mieux étudiée, notamment par l'intermédiaire d'un concours d'architecture.

Le Conseil municipal avait accédé à la requête du magistrat et avait renvoyé cette motion directement au Conseil administratif pour gagner du temps. Aujourd'hui, il me semble que les cendriers urbains manquent toujours dans la ville. J'en ai vu quelques-uns devant les bâtiments de l'administration municipale et autour de la place du Bourg-de-Four et de la rue Etienne-Dumont. Ma question est la suivante: où en êtes-vous avec ce projet? des cendriers ont-ils été posés dans les rues genevoises?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Ma réponse sera extrêmement courte. Monsieur Maitre, je vous invite à parcourir l'ordre du jour de cette séance jusqu'au point 47 où figure la réponse aux deux motions M-639 et M-731, réponse extrêmement circonstanciée, qui explique par le menu tout ce que le Conseil administratif a fait pour tenir l'engagement que j'avais pris à l'époque. Je vous remercie de me donner ici l'opportunité de souligner la politique proactive que la Ville a développée en la matière, en installant des cendriers sur le domaine public, mais également en distribuant, durant tout l'été, environ 50 000 petits cendriers de poche et en équipant, selon votre demande, toute une série de poubelles.

Je vous invite donc, Monsieur le conseiller municipal, à aller jusqu'au point 47 de l'ordre du jour où vous verrez la réponse du Conseil administratif à ces deux motions.

M. Simon Brandt (R). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno en tant que responsable de la Gérance immobilière municipale (GIM). J'aimerais savoir ce qui s'est passé au 14, rue Rousseau. On a pu lire dans la presse que les locataires avaient demandé depuis des mois qu'un digicode soit installé pour empêcher les dealers et la criminalité d'entrer dans leur immeuble. Quand la GIM l'a enfin installé, elle semble avoir oublié d'en informer les locataires avec, pour conséquence directe, que certains ont dû dormir dehors! J'aimerais d'abord savoir pourquoi on a attendu tant de temps pour sécuriser cet immeuble et, ensuite, quel est le qui-proquo qui a fait que certains locataires n'ont apparemment pas pu rentrer chez eux.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Brandt, ce n'était pas «des locataires», mais un locataire, même si c'est déjà trop, je suis d'accord. Le problème que vous soulevez est certainement lié au besoin de voir arriver à la tête de ce service quelqu'un de compétent. Je pense que c'est le cas avec la nouvelle cheffe de service, Sophie Florinetti. Je n'entrerai pas ce soir dans les détails à propos de l'immeuble 14, rue Rousseau, puisque la *Tribune de Genève* en a fait un feuilleton, y compris en relayant les réponses de la Gérance immobilière municipale. Par contre, nous viendrons volontiers en commission, si cela vous intéresse, pour vous exposer les mesures prises et vous fournir l'historique de ce dossier; en le parcourant, vous verrez qu'on n'en est pas à une surprise près...

J'espère que dans les mois à venir, et en tout cas au terme de la législature, de tels incidents ne seront plus que de mauvais souvenirs.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse au magistrat Pierre Maudet et s'inscrit dans le contexte politique de la lutte en faveur de la propreté et dans le contexte météorologique de la bise... Elle porte sur l'absence de conteneurs à PET, dans toute une série de sites de recyclage. Question on ne peut plus locale et pragmatique, je pense en l'occurrence au site de recyclage qui se trouve juste à côté de chez moi, à l'angle de la rue Amiel et de la rue de la Dôle. Régulièrement, on y trouve des tas de bouteilles de PET atteignant parfois des hauteurs impressionnantes, pour la bonne et simple raison que, malgré l'espace disponible, il n'y a pas de conteneurs à PET. Ces montagnes de bouteilles atteignent, comme je le disais, des hauteurs impressionnantes lorsqu'il n'y a pas de bise, mais, quand il y a de la bise, comme c'est le cas aujourd'hui, elles sont dispersées sur des centaines de mètres aux alentours. De même, j'ai pu constater que d'autres sites, où il y aurait pourtant de l'espace pour mettre des conteneurs à PET, ne sont pas équipés en la matière. Je suis persuadé qu'il y a là une raison, que j'aurais bien aimé connaître...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Cette question revient régulièrement dans la bouche et le courrier d'un certain nombre de citoyens, qui ne comprennent pas pourquoi la Ville n'a pas équipé tous les sites de conteneurs à PET ou, quand elle l'a fait, pourquoi elle l'a fait de manière modeste. La raison en est simple. Il se trouve que cela a fait l'objet d'une concertation, à l'époque de mon prédécesseur Christian Ferrazino, entre le Canton et les communes, suite à laquelle il a été décidé que le PET devait être récupéré quasiment exclusivement par les privés. Ainsi, toute grande surface a l'obligation d'installer à la sortie du magasin ces conteneurs bleus avec le logo du petit dinosaure, considérant que la charge financière de la levée de ce déchet doit incomber aux privés.

C'est une logique qu'on peut discuter, et je suis le premier à le faire car j'y vois des effets négatifs auprès de la population, qui joue le jeu du tri et qui se demande pourquoi ce n'est pas ramassé. C'est la raison pour laquelle, depuis un an, j'ai demandé à mes services qu'à chaque installation de nouveaux conteneurs terriers pour le verre, les piles et autres, des conteneurs à PET soient installés, quitte à ce que nous prenions nous-mêmes en charge la récupération. Il me reste à trouver un accord avec des privés pour la levée de ces déchets, sachant qu'on peut les valoriser financièrement. Il y a donc un intérêt à trouver. Cela fait typiquement partie de ces filières spécifiques de valorisation des déchets sur lesquelles nous sommes en train de travailler pour trouver des solutions plus satisfaisantes, parce que nous ne pouvons pas nous contenter de laisser aux privés le soin de tout ramasser.

M^{me} Patricia Richard (R). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Il me semblait que le site Artamis aurait dû être évacué dernièrement. Or, en passant devant aujourd'hui, j'ai vu qu'il était toujours occupé. Comptez-vous faire intervenir les services de police?

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). L'armée!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Madame Richard, je me suis principalement occupée du relogement d'une partie des artistes et artisans du site Artamis. Je ne fais pas partie de la délégation Ville/Etat composée de MM. Muller, Cramer et Pagani, qui ont géré les projets de décontamination. Cela dit, je crois que les choses se passent selon un planning qui sied en tout cas aux autorités municipales et cantonales. A ce jour, je n'ai pas connaissance d'une demande d'expulsion des personnes qui seraient sur le site. Si tant est qu'il fallait en arriver là, je pense que la démarche serait faite conjointement par l'Etat et la Ville et qu'elle ne m'incomberait pas personnellement.

M. Alexandre Chevalier (L). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno et concerne la saga des artisans du site du Vélodrome. Pour rappel, nous avons appris que tous les artisans se sont opposés à la résiliation de leur bail et que leur loyer est aujourd'hui de 150 francs le mètre carré. Nous savons aussi que, pour les artisans d'Artamis qui viendront dans ces locaux, le prix au mètre carré sera de 30 francs. Ma question est la suivante: pendant la période de cohabitation, y aura-t-il une égalité de traitement, s'agissant du prix du loyer, entre les artisans d'Artamis et ceux du Vélodrome? Les artisans du Vélodrome pourront-ils bénéficier des largesses que vous accordez aux artisans d'Artamis, à savoir 30 francs le mètre carré au lieu de 150 francs?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vous rappelle, Monsieur Chevalier, que vous êtes l'auteur, avec le Parti radical, de la motion M-809 qui traite justement du relogement des artisans et commerçants du Vélodrome. Cette motion est actuellement à l'étude de la commission de l'aménagement et de l'environnement et je vais bientôt être auditionnée. C'est donc dans ce cadre-là que je vous répondrai. Cela dit, les prix au mètre carré que vous avancez sont inexacts, notamment s'agissant d'une partie des artisans et commerçants du Vélodrome. En l'état, je ne pense pas que ce genre de détail doive être donné lors de séances publiques, parce que cela concerne le lien tout à fait privilégié entre le bailleur et le locataire. Je ne suis pas persuadée que les locataires du Vélodrome seraient enchantés d'entendre parler publiquement des prix de location des espaces qu'ils occupent au Vélodrome. Je ne répondrai donc pas ce soir à votre question, Monsieur Chevalier!

M. Olivier Tauxe (UDC). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare et concerne les installations sportives. Le Championnat d'Europe de football a suscité un intérêt encore plus grand pour le football, et nous savons tous que des jeunes femmes pratiquent également, et de plus en plus, ce sport. Mais la plupart des infrastructures sanitaires existantes, les douches par exemple, ne sont pas adaptées au football féminin. Si, pour les jeunes filles jusqu'à 14 ans, ces installations sont adéquates, ce n'est pas le cas pour les joueuses plus âgées. Ma question est celle-ci: le Conseil administratif connaît-il ce problème et envisage-t-il de permettre aux sportives de bénéficier des mêmes installations que les hommes?

M. Manuel Tornare, maire. Vous avez raison, Monsieur le conseiller municipal. Quand j'ai repris le département des sports l'année passée, je me suis aperçu que, dans le plan financier d'investissement duodécennal, mon prédécesseur avait renvoyé certains projets aux calendes grecques. Je me suis occupé cet été d'avancer la réalisation de certains objets plus tôt dans le temps, dont les équipements

dont vous parlez. Je peux aussi vous annoncer qu'en mars de l'année prochaine la Journée de la femme – je pense que cela plaira à M^{me} Gaillard – sera notamment consacrée aux sports à destination des femmes. Nous en profiterons pour inaugurer ce genre d'investissements.

M. Gilles Garazi (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai eu l'occasion de remarquer que des travaux sont en cours sur deux immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM), sis aux 8 et 10 de la rue Royaume. Il s'agit d'immeubles extrêmement vétustes, parmi les plus vétustes de la GIM. Or, d'après ce que j'ai pu constater, on se contente de rénover et de repeindre les façades, et je me demandais pourquoi on n'en profitait pas pour refaire l'isolation.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ces immeubles sont en effet sous le seuil de dégradation avancée selon la méthode Stratus. Nous avons 18 immeubles dans ce cas, dont un, voire deux, seront échangés avec les fondations HBM. Nous sommes en train d'établir un programme de réhabilitation et de rénovation de ces immeubles. Ils seront remis aux normes, et notamment aux normes Minergie en ce qui concerne les économies d'énergie, tout en tenant compte des exigences patrimoniales à intégrer dans les futurs projets.

Monsieur Garazi, je suis aussi préoccupé que vous par la situation. Nous nous sommes donné trois à quatre ans pour assainir ces bâtiments. Chaque année, 27 millions de francs sont votés par votre Conseil pour l'entretien régulier des bâtiments, plus les investissements. Vous recevrez d'ailleurs une série de trains de crédits pour remettre aux normes certains bâtiments, notamment à la rue Rousseau et à la rue Grenus.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno ou à M. Mugny et concerne les salles communales, notamment celle du Faubourg. On m'a dit que l'année passée la salle du Faubourg était louée à hauteur de 2500 francs et que la location est soudainement passée à 3600 francs. Les associations s'inquiètent, car 2500 francs, c'est déjà excessivement cher pour organiser une manifestation qui ne soit pas un gouffre financier. Je me demandais quelle était la politique de la Ville concernant ces salles, et si elle n'aurait pas avantage à les louer moins cher et à faire profiter les citoyens des infrastructures communales.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. La question que vous posez est liée à un jugement de valeur: pour certains, la location des salles com-

munales est trop onéreuse, pour d'autres, elle est trop bon marché... Il se trouve que les tarifs ont été fixés lors de la précédente législature et que nous sommes actuellement en train de les réétudier au sein de la GIM, pour aboutir à un règlement qui tienne compte des manifestations à but non lucratif: œuvres de charité, de bienfaisance, etc. Cela dit, quand les salles ne sont pas louées pour des activités culturelles – récemment, la salle du Faubourg était occupée par le Festival de la Bâtie pour la répétition d'un spectacle qui aura lieu au Grütli – il nous arrive exceptionnellement, dans les cas de rigueur, de déroger audit règlement, suivant les demandes qui sont faites. Reste qu'actuellement nous sommes en train de revoir le règlement.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Ma question s'adresse au magistrat Pagani et concerne la mise à disposition de vélos en libre service, sur le modèle des Vélip' à Paris. Si j'ai bonne mémoire, cette possibilité avait été sortie du contrat à négocier avec la Société générale d'affichage (SGA) et nous avions souhaité avoir des informations en la matière cet été ou, en tout cas, à la reprise. J'aurais donc voulu savoir où on en était aujourd'hui.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'abord, Madame, vous êtes mal renseignée: les vélos en libre service font toujours partie intégrante de l'appel d'offres, qui est encore bloqué pour un jour, puisque le Conseil administratif doit se déterminer demain sur le déblocage de cet appel d'offres. Je vous rappelle que la mise en soumission a été faite en deux tours. Le premier a eu lieu, puis des recours ont été lancés contre le deuxième tour. Le fait d'avoir précisé la position de la municipalité en ce qui concerne le mobilier urbain qu'elle voulait voir pris en charge par l'adjudicataire – que ce soit des abribus ou des vélos en libre service – a fait l'objet de multiples recours de la part d'une transnationale, qui mène une guérilla pour gagner du temps, comme elle l'a d'ailleurs reconnu. En l'occurrence, nous sommes bien mal pris dans cette affaire, puisque si nous découplons ces vélos en libre service, nous devons recommencer l'entièreté de la procédure.

Aujourd'hui, nous avons obtenu du Tribunal fédéral l'autorisation de relancer cette procédure, de répondre aux questions qui nous ont été posées et, si ce n'est d'adjuger le marché, en tout cas de faire avancer la procédure. Demain, le Conseil administratif se prononcera sur cette question et déterminera la stratégie qu'il entend adopter. Toujours est-il que ces vélos stations font partie intégrante du lot qui sera attribué, du seul et unique lot d'ailleurs, puisque c'est là le fond du litige: Plakanda prétend, contre la SGA, diviser la ville en plusieurs lots et nous nous opposons à cette pratique.

M^{me} Odette Saez (DC). Ma question s'adresse à M. Maudet et concerne la place des Charmilles. Je suis déjà intervenue à ce sujet et j'avais obtenu satisfaction. Cet endroit est un lieu où il y a souvent des accidents et vous aviez fait placer trois piquets. Mais ces derniers sont très souvent à terre et il me semble que ce n'est pas suffisant. Pouvez-vous donc installer autre chose que ces trois piquets? Monsieur Maudet, je vous amène des photos comme preuve...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. L'installation des potelets relève du département de mon excellent collègue Pagani. Je lui transmets immédiatement ces photos et je pense qu'il prendra les mesures qui s'imposent. Sachez simplement que, dans ces cas-là, pour ne pas reproduire des mesures inopérantes, nous examinons avec la Direction générale de la mobilité s'il est possible d'installer des dispositifs plus lourds, comme des bornes en pierre.

Le président. M. Pagani va compléter la réponse...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je dois rappeler une fois de plus que, quand je suis arrivé à la tête du département, 1000 potelets étaient en commande et que nous en avons recommandé 500, en raison des déprédations, pas toujours volontaires, dont ils font l'objet, par exemple lorsque des automobilistes reculent sur ces potelets. Cela nous coûte chaque fois une somme importante, puisqu'un potelet atteint 500 francs. Toujours est-il que ces potelets-là, Madame Saez, ont été une fois de plus dégradés. Puisque vous nous le signalez, nous allons les changer, cela ne pose aucun problème.

Le président. Nous mettons un terme aux questions. Je passe la parole à M^{me} Salerno, qui a une communication à faire. J'en profite, au nom du Conseil municipal, pour la féliciter pour la naissance d'Ilaria Juliette. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'ai en effet une brève communication à faire, s'agissant du litige qui oppose la Ville à l'UGS. Certains auront peut-être lu dans la presse de ce jour que j'avais proposé aux différents chefs de groupe de les réunir – certains ont pu venir, d'autres pas – pour leur donner des indications sur les aspects juridiques de ce dossier. On m'a rendu attentive au fait que certains d'entre vous souhaitaient également avoir ces informations: je suis à leur disposition pour les leur donner.

Le président. Nous passons aux motions d'ordre. Je commence par l'interpellation I-177 de MM. Alexandre Chevalier, Gregory Baud et Jean-Charles Lathion intitulée: «Gérance immobilière municipale: pour la fin de la gestion irrespectueuse du Conseil municipal». Ses auteurs demandent de l'ajouter à notre ordre du jour et de la traiter en urgence.

M. Alexandre Chevalier (L). Nous avons déposé cette interpellation, suite à la lettre envoyée par le département des finances et du logement, signée par la magistrate, aux locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM). Il nous a semblé que c'était aller un peu vite en besogne que d'annoncer aux locataires la fin des travaux sur le règlement de la GIM, que la commission du logement a entamés il y a dix-huit ou dix-neuf mois et qu'elle mène sérieusement.

Nous considérons qu'on passe outre au rôle des conseillers municipaux et qu'on les met devant le fait accompli. C'est pour nous inacceptable, d'où cette interpellation urgente. De plus, je demande que le débat soit ouvert à l'ensemble de ce plénum.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Effectivement, cette lettre a déstabilisé beaucoup de gens; des personnes âgées de notre entourage sont inquiètes. Nous souhaitons que cette interpellation soit traitée en urgence, parce que ce sera aussi l'occasion pour la magistrate d'éclairer les locataires de la Ville de Genève qui sont perturbés par les annonces du Conseil administratif.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts refusera l'urgence, étant donné que cette discussion a déjà lieu en commission du logement. Nous avons obtenu bon nombre d'informations et je pense que la magistrate est en train de traiter de manière totalement adéquate cette situation. Que certaines personnes soient déstabilisées, c'est possible, mais je crois savoir que la plupart des locataires de la GIM sont plutôt rassurés.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste refusera cette urgence pour deux raisons. Premièrement, nous n'avons pas à intervenir dans les rapports entre le bailleur et le locataire. L'information faite visait à avertir les locataires de la GIM qu'un nouveau règlement était en cours d'examen, ce qui est effectivement le cas. Deuxièmement, si urgence il y a, c'est bien celle de travailler à ce règlement. Comme j'ai eu l'occasion de le dire avant l'été, il est urgent d'adopter un nouveau règlement si nous voulons éviter la fiscalisation de l'aide personnalisée, qui toucherait nombre de locataires de la Ville de Genève.

M. Grégory Baud (R). Le groupe radical acceptera l'urgence. En l'occurrence, il ne s'agit pas de nous interposer entre le bailleur et le locataire, mais bien de nous soucier de la façon dont les services de la magistrature considèrent le travail de notre Conseil et de sa commission du logement. Effectivement, il y a urgence parce que les locataires qui ont reçu cette lettre de la magistrature s'attendent à un règlement qui ne sera finalement peut-être pas celui qui sortira du travail de commission. Il est urgent que ces gens sachent qu'ils ont été mis sur une piste qui n'est pas la bonne.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Comme beaucoup de personnes dans cette enceinte, nous n'acceptons pas la méthode et nous la trouvons pour le moins curieuse. Effectivement, elle a déstabilisé un certain nombre de locataires, nous le savons, puisque nous avons reçu de nombreuses demandes d'explications. Pourtant, nous n'accepterons pas l'urgence de cette interpellation.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 38 non contre 34 oui.

Le président. Cette interpellation sera mise à l'ordre du jour de la prochaine session.

La deuxième motion d'ordre concerne la motion urgente M-823 de M^{mes} Anne Carron-Cescato, Christiane Olivier, Florence Kraft-Babel, Laetitia Guinand, Véronique Paris, Silvia Machado, MM. Jean-Charles Lathion, Thierry Piguet, Jacques Baud et Jacques Hämmerli: «Pour un nouveau règlement du Fonds municipal d'art contemporain adapté aux missions confiées».

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Il y a urgence pour le Fonds municipal d'art contemporain qui, faute de ressources financières, ne fonctionne plus comme il devrait. Créé en 1950 sous l'appellation «Fonds municipal de décoration», ce fonds a assuré pendant longtemps la décoration des édifices publics et sites municipaux. Il a été investi de nouvelles missions en 1985, puis un élargissement supplémentaire en 2001 a été décidé.

Suite au renvoi et à l'étude en commission des arts et de la culture de la motion M-646 et de la proposition PR-592, demandant l'élargissement du prélèvement, une majorité des commissaires est arrivée au constat qu'il n'était pas responsable d'octroyer au Fonds municipal d'art contemporain des ressources supplémentaires sans avoir auparavant rediscuté du bien-fondé de ses missions.

Mesdames et Messieurs, les caisses sont vides et, pour que nous puissions reprendre les travaux rapidement à la commission des arts et de la culture, nous vous demandons de bien vouloir accepter l'urgence.

M. Jacques Baud (UDC). L'Union démocratique du centre approuve le contenu de cette motion et son urgence. Il y a là une clarification à effectuer et nous savons que notre Conseil administratif s'y emploiera avec diligence. Nous l'en remercions par avance.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Nous nous prononçons pour l'urgence, Monsieur le président, et je donnerai le détail de notre position au moment du débat.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Les libéraux se prononceront également pour l'urgence et s'en expliqueront tout à l'heure.

M^{me} Christiane Olivier (S). Le groupe socialiste se prononce également pour l'urgence.

M^{me} Christine Camporini (R). Nous ne voterons pas l'urgence. Effectivement, il y a un certain nombre de problèmes, mais nous ne pensons pas qu'il y ait urgence à les régler.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 66 oui contre 7 non.

Le président. Une dernière motion d'ordre a été proposée lors de la séance du bureau et des chefs de groupe. Elle demande de traiter durant cette session le projet d'arrêté PA-78, inscrit à notre ordre du jour et intitulé: «Modification du règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol».

M^{me} Salika Wenger (AGT). Tout le monde a pu constater à quel point notre ville est en train de mourir culturellement. Nous assistons à la disparition d'un nouveau cinéma... Vous aurez remarqué que le cinéma Hollywood est devenu une boutique informatique, qui sera fermée à partir de 19 h 30, ce qui contribuera à rendre le centre-ville encore plus mort que d'habitude. Je crois qu'il est urgent

de donner un peu de force à notre plan d'utilisation du sol et de dire, une bonne fois pour toutes, notre volonté d'avoir une ville vivante, conviviale, qui ne soit pas simplement tournée vers les commerces, mais qui permette aux habitants de se retrouver, de jouir d'une vie culturelle, d'une vie sociale. C'est l'objectif de ce projet dont je vous invite à voter l'urgence.

M. Alexandre Chevalier (L). Pour le groupe libéral, le sujet n'est pas urgent. Il s'agit d'un projet à long terme dont nous avons le temps de discuter. Nous refuserons donc l'urgence.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste acceptera l'urgence, parce qu'il s'agit, non pas d'un projet à long terme, mais des changements d'affectation qui se succèdent dans notre ville. Chaque changement d'affectation nécessite une autorisation et un règlement des plans d'utilisation du sol modifié peut permettre de contrôler ces changements d'affectation. Comme par le passé où nous avons pu freiner les transformations de logements en bureaux, de la même façon nous souhaitons avoir un levier d'action sur les affectations en termes d'activités. Voilà pourquoi nous accepterons l'urgence.

M. Alpha Dramé (Ve). Le groupe des Verts acceptera aussi l'urgence afin de pouvoir discuter de ce projet d'arrêté aujourd'hui.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Au sein du Parti démocrate-chrétien, nous ne pensons pas que cela soit urgent. Ce sont des travaux qui s'inscrivent dans des délais tout à fait normaux. Nous ne voterons pas cette urgence.

M. Pascal Rubeli (UDC). Notre groupe ne votera pas non plus l'urgence. Nous pensons qu'il faut du temps pour travailler sur ce dossier. De plus, cet objet n'est pas inscrit très loin dans notre ordre du jour. Je pense que nous pouvons y arriver si nous sommes tous plus concis...

Le président. Je le souhaite, Monsieur le conseiller municipal.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il n'est pas d'usage que le Conseil administratif se prononce sur une urgence. Toutefois, je tiens à donner

quelques informations pour celles et ceux qui n'auraient pas encore pris la dimension du problème. D'une part, toutes les semaines, des citoyens comme des journalistes s'étonnent du nombre d'arcades vides, au quai des Bergues, par exemple, pour ne citer qu'un des derniers cas, mais il y en a d'autres, comme l'ancienne arcade Schaffner située en face de la pharmacie Bédât.

D'autre part, le conseiller d'Etat M. Mark Muller, qui est aussi très préoccupé par cette situation, a déposé un projet de loi, avec l'objectif de contraindre les acquéreurs des bâtiments à relouer les arcades conformément à leur vocation, c'est-à-dire à des petites et moyennes entreprises, à des petits et moyens commerces. Malheureusement, au niveau du droit cantonal, il n'a pas beaucoup de pouvoir. Même une loi votée par le Grand Conseil n'aurait que peu d'effet. Par contre, nous, en Ville de Genève, avons un pouvoir certain grâce aux plans d'utilisation du sol.

Par conséquent, puisque dans ce domaine nous avons exceptionnellement plus de pouvoir que le Canton, je vous invite à modifier rapidement les plans d'utilisation du sol, qui nous permettront de maintenir une activité commerciale dans notre Ville. Ce à quoi l'ensemble de ce parlement est acquis, je l'espère.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Si vous pouviez respecter la minute qui vous est impartie, comme n'importe quel conseiller municipal, ce serait bien...

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 36 non.

5. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2009 (PR-635)¹.

¹ Version complète du rapport à l'appui et du projet de budget consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009

Présentation générale et présentation financière

Présentation générale.....	9
Présentation financière.....	15

Catalogues, objectifs et projet de budget 2009 par missions et prestations

AUTORITÉS

Service de la Direction générale.....	8
Administration centrale.....	14
Service juridique.....	20
Relations extérieures.....	26
Office de l'état civil.....	32
Contrôle financier.....	38

FINANCES ET LOGEMENT

Direction des finances et du logement.....	48
Agenda 21.....	54
Contrôle de gestion.....	60
Comptabilité générale et budget.....	66
Taxe professionnelle communale.....	72
Centrale municipale d'achat et d'impression.....	78
Gérance immobilière municipale.....	84
Direction des ressources humaines.....	90

CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT

Direction des constructions et de l'aménagement.....	100
Urbanisme.....	106
Architecture.....	112
Bâtiments.....	118
Énergie.....	124
Aménagement urbain et mobilité.....	130
Génie civil.....	136

CULTURE

Direction de la culture.....	146
Service administratif et technique.....	152
Promotion culturelle.....	158
Service aux artistes et acteurs culturels.....	164
Conservatoire et jardin botaniques.....	170
Musées d'art et d'histoire.....	176
Musée d'ethnographie.....	182
Muséum d'histoire naturelle.....	188
Bibliothèques et discothèques municipales.....	194
Bibliothèque de Genève.....	200

ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ

Direction de l'environnement urbain et de la sécurité.....	210
Incendie et secours.....	216
Sécurité et espace publics.....	222
Direction des systèmes d'information et de communication.....	228
Logistique et manifestations.....	234
Voirie Ville-Propre.....	240

COHESION SOCIALE, JEUNESSE ET SPORTS

Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.....	250
Délégation à la petite enfance.....	256
Écoles et institutions pour l'enfance.....	262
Espaces verts et environnement.....	268
Pompes funèbres et cimetières.....	274
Social.....	280
Délégation à la jeunesse.....	286
Sports.....	292

Lexique des abréviations

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET
PRÉSENTATION FINANCIÈRE**

Présentation générale

Présentation politique

Le projet de budget 2009 (PB 2009) constitue le premier budget établi dans son intégralité par le Conseil administratif entré en fonction le 1^{er} juin 2007. Il traduit les réflexions politiques menées sur l'ensemble des domaines d'action communaux avec un défi spécifique, annoncé dans le discours de législature : mener une politique de « ville durable ».

En sus de la protection de l'environnement et de la gestion patrimoniale des ressources naturelles, la « ville durable » intègre des exigences essentielles de justice et d'équité sociale axées prioritairement autour des questions socio-sanitaires, d'accès à l'emploi, au logement et à la culture. L'objectif du Conseil administratif est ainsi d'offrir à toutes et tous un cadre et des conditions de vie dignes.

Dans ce contexte, le Conseil administratif a décidé pour 2009 de mettre en exergue les domaines suivants : la petite enfance, la culture alternative, Genève Ville propre et la gestion des ressources humaines.

Concrètement, ces objectifs se traduisent par un effort important consenti sur les subventions supplémentaires accordées à la petite enfance (+4.8 mios) et à la culture (+2.8 mios). Le budget affecté au Service Voirie Ville propre est, quant à lui, augmenté d'environ 1 mio et celui de la Direction des ressources humaines de 15 mio.

A l'instar des années précédentes, le Conseil administratif a demandé aux départements et services de respecter l'enveloppe budgétaire allouée lors de l'exercice précédent (budget de référence). Des modifications au sein de l'enveloppe de base de

chaque département ont été autorisées et ont permis des arbitrages internes. Les éventuelles demandes budgétaires supplémentaires ont été discutées au sein du Conseil administratif. Ainsi, il a décidé de créer 40.5 postes qui représentent environ 5 mios de charges de personnel. S'agissant de ces dernières, les mécanismes salariaux ordinaires (annuités, promotions, 13ème salaire progressif, allocation vie chère, progression de la prime d'ancienneté, primes de fidélité) ont été maintenus.

Par ailleurs, soulignons que, pour l'année 2009, le transfert de charges du canton aux communes se poursuit. Les effets sur la Ville de Genève atteignent 22.6 mios. Ce report de charge devrait prendre fin en 2009. Pour les années 2010 et suivantes, un nouveau système de péréquation intercommunale devrait entrer en vigueur. Ce dernier fait actuellement l'objet d'une révision totale. Les discussions et négociations sont en cours et devraient prochainement aboutir.

Malgré ce report de charges et conformément à l'art. 77 de la loi sur l'administration des communes, le Conseil administratif présente un projet de budget 2009 équilibré avec un excédent de revenus de 0.2 mio. Cette volonté d'atteindre l'équilibre au compte de fonctionnement est justifiée par la volonté de l'exécutif communal de ne pas creuser la dette et de la rembourser dans la mesure du possible, décision annoncée lors du discours de législature. Ainsi, la dette diminue de 140 mios passant de 1.84 mia au 1^{er} janvier 2008 à 1.70 mia au 31 décembre 2009.

S'agissant maintenant du compte d'investissement, le projet de budget 2009 maintient son niveau à celui de 2008. Toutefois,

avec un autofinancement prévu de 68.9 mios, le déficit de financement prévisionnel est de 26.1 mios. Le Conseil administratif est conscient de la nécessité de réduire le déficit qui, année après année, marque le budget et qui, à terme, empêche le financement des politiques communales. Sans être alarmante la situation financière de la commune nécessite considération car au vu des amortissements prévus, un déficit de financement de 20 à 30 millions par an semble inexorable en l'absence d'excédents importants du compte de fonctionnement et la dette s'accroît inévitablement. Or, l'exécutif a, par ailleurs, la volonté de disposer d'une certaine autonomie financière en matière d'investissements.

Dans ces circonstances, des choix devront être opérés dans les années à venir entre les divers investissements à réaliser ou les prestations émergeant du budget de fonctionnement à maintenir.

Le Conseil administratif souhaite se donner le temps et les moyens d'évaluer la pertinence et l'actualité des prestations avec l'objectif de supprimer en partie la référence automatique au passé et d'évaluer au plus près les moyens indispensables à une exécution efficiente des missions de base des services. C'est dans cet esprit qu'il mènera ses politiques publiques. A noter, que le développement du contrôle de gestion vers un budget par missions et prestations de tous les services de la Ville de Genève est une voie parallèle qui devrait permettre, à terme, d'effectuer des choix éclairés entre les multiples activités produites et soutenues par la collectivité.

Conformément à l'article 48, lettre C) de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le Conseil administratif présente au Conseil municipal de la Ville de Genève le projet de budget 2009 dont les chiffres globaux sont les suivants :

A. Budget de fonctionnement (sans les imputations internes)	
Revenus nets	1'067'722'128.-
Charges nettes	1'067'514'545.-
Résultat de fonctionnement	207'583.-
B. Budget des investissements	
Investissements nets présumés	95'000'000.-
C. Financement des investissements	
Investissements nets présumés	95'000'000.-
Autofinancement total	68'918'511.-
Insuffisance de financement	26'081'489.-

Transfert de charges induit par l'accord intervenu entre le Conseil d'Etat et l'Association des Communes Genevoises pour les années 2008 et 2009

- Le long processus de négociation entre l'Etat et les communes a abouti à un accord transitoire pour 2008 et 2009. Il porte en partie les dispositions de la loi 9679, et instaure des transferts financiers. Les contreparties pour notre commune, soit des transferts de compétence, sont bien minces en regard des nombreux dossiers abordés. A ce jour, l'accord porte sur les points suivants et s'inscrit dans la continuité des discussions :

- Une augmentation de 50% des frais de perception, au demeurant déjà élevés en regard des frais effectifs, passant de 3 à 4.5%, alloués au Fonds d'équipement communal (FEC).
 - Une augmentation de la participation à la compensation financière aux communes frontalières pour atteindre 33%, au lieu de 25%, allouée au FEC.
- L'abandon définitif en faveur de l'Etat de la part des impôts sur les bénéfices et gains immobiliers initialement dévolue aux communes.
 - La réduction de 50% à 10% de la participation de l'Etat au Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP).
 - La reprise par le FEC de subventions cantonales (petite enfance et construction d'écoles) (non chiffrée).

Conséquences directes chiffrées pour 2009	
Frais de perception 2009	- 10.5
Compensation aux communes frontalières 2009	- 8.2
Suppression de la rétrocession des impôts sur les bénéfices immobiliers 2009	- 2.5
Augmentation de la participation au GIAP	- 1.4
	- 22.6

(en mio)

A noter que certains points de l'accord, pris en compte au budget 2008, ont été abrogés et donc réintroduit dans le PB 2009. Il s'agit de :

- La suppression des rétrocessions cantonales au Service Incendie et Secours (SIS) des participations des assurances incendies aux frais de prévention (+11 mio).

- Le transfert du financement des Caisses de secours des pompiers volontaires aux communes (+0.8 mio).
- La reprise par les communes du registre de la population des Confédérés (+0.8 mio).
- La prise en charge de tâches opérationnelles en matière de sécurité civile (non chiffrées).

Gestion financière

Fiscalité

Le niveau du centime additionnel est maintenu à 455. Il est inchangé depuis 1984.

Une des difficultés principales, lors de l'élaboration du projet de budget, consiste à évaluer le revenu de l'imposition des personnes physiques. Pour cela, les services disposent de l'estimation de la production de l'exercice 2007 figurant aux comptes et des impôts partiellement produits en 2005 et 2006. Afin d'établir une projection de ces revenus pour 2009, il convient d'estimer également la production pour 2008. Cet exercice est rendu particulièrement difficile du fait que l'administration fiscale cantonale communique avec parcimonie sur la production effective des années servant de base aux estimations.

Plusieurs éléments sont toutefois à mentionner. En premier lieu, le fait que 2009 est l'année de la révision du barème des déductions. Cet exercice a lieu tous les 4 ans. Il permet de revoir à la hausse les déductions en les indexant à l'indice des prix à la consommation. Cette mesure, toute chose étant égale par ailleurs, entraîne une diminution des rentrées fiscales. En second lieu, rappelons que le Conseil d'Etat souhaite introduire plusieurs mesures fiscales favorables aux familles. Les répercussions financières de cette volonté se chiffrent à -150 millions pour le canton et pour notre commune à près de 18 millions.

S'agissant des personnes morales, aucune évaluation des bénéfices des sociétés n'est possible en cours d'année. Seuls les derniers résultats connus sont pris en compte.

Par ailleurs, il convient de relever que l'introduction du système postnumerando a induit l'obligation de procéder à des correctifs dont l'importance est allée au-delà des prévisions. Aussi, la neutralisation de ces correctifs à chaque exercice est indispensable pour appréhender convenablement la réalité. L'évaluation des revenus fiscaux 2009 est donc basée sur les comptes 2007, diminuée des effets des correctifs de 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006.

Ajoutons à cela que les prévisions fiscales tiennent compte également des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution des principales variables économiques (PIB et inflation essentiellement). Ces recommandations découlent notamment d'enquêtes menées auprès de divers instituts de prévisions économiques et d'établissements bancaires du pays, adaptées à la réalité genevoise grâce à une expertise minutieuse des membres du groupe issus de différents domaines professionnels.

Estimation de la valeur du centime additionnel 2009

Année	Personnes physiques	Personnes morales	Total
2007			
Production effective	12'566	3'576	16'142
+/- Rectification ¹	-525	-185	-710
Production rectifiée	12'041	3'391	15'432
2008			
PP, croissance 22%	+265		+265
PM, croissance - 19%		-64	-64
Production prévisionnelle	12'306	3'327	15'633
2009			
PP, croissance -12%	-143		-143
PM, croissance - 24%		-81	-81
Production prévisionnelle	12'163	3'246	15'409

(en millions)

S'agissant de la taxe professionnelle, les estimations sont réalisées sur la base des productions fiscales 2006 et 2007. Ces dernières tiennent compte des différents taux et des reconductions de taxations.

¹ La rectification relative aux personnes physiques pour 2007 tient compte de la neutralisation des corrections de 23,9 millions liés aux années 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006. Quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la correction à hauteur de 8,4 millions.

Plan de financement

A. Emplois des fonds Investissements totaux	95.0
	95.0
Total des décaissements	
B. Sources des fonds	
Annuités d'amortissements réglementaires (autofinancement)	68.7
Excédent de revenus du budget de fonctionnement	0.2
Autofinancement net	68.9
Insuffisance de financement	
(en mds)	26.1

Budget d'investissements et financement

Investissements

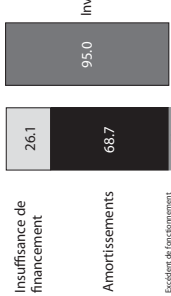
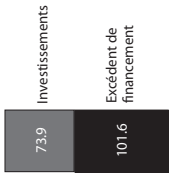
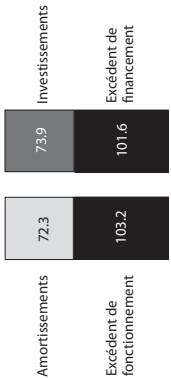
Le Conseil administratif a décidé de maintenir l'enveloppe annuelle des investissements à leur niveau 2008 de 95 mios se rapportant pour le patrimoine administratif à 75 mios et pour le patrimoine financier à 20 mios.

	PB2009		B2008	
Patrimoine financier	20.0	21.1%	20.0	21.1%
Patrimoine administratif	75.0	78.9%	75.0	78.9%
Total	95.0	100.0%	95.0	100.0%

(en mios)

Structure de financement

Graphiquement, les structures de financement pour les comptes 2007, le budget 2008 et le projet de budget 2009 se présentent comme suit:



Financement

Le tableau présenté ci-après permet de comparer le mode de financement des investissements entre le budget 2008 et le projet de budget 2009.

	PB2009	B2008
Investissements nets	95.0	95.0
Autofinancement	68.9	98.0
(Insuffisance de financement) / Excédent	(26.1)	3.0
Autofinancement en %	72.5%	103.2%

(en mios)

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2009 est de 72.5%, en nette diminution par rapport à l'exercice précédent.

L'autofinancement pour le projet de budget 2009 se monte à 68.9 mios, contre 175.5 mios aux comptes 2007. Seuls 72.5% des investissements prévus sont couverts, ce qui induit un endet-

tement théorique supplémentaire de 26.1 mios, soit le montant de l'insuffisance de financement.

Excédent de fonctionnement

Présentation financière
Budget de fonctionnement

Évolution entre les comptes 2007, le budget 2008 et le projet de budget 2009 (par chapitre)

	PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
Revenus nets					
Impôts (chapitre 40)	820,8	830,8	857,3	-10,0	-36,5
Revenus des biens (chapitre 42)	166,8	160,5	177,1	6,3	-10,3
Revenus divers (chapitre 43)	60,6	61,1	64,3	-0,5	-3,7
Parts et contributions (chapitre 44)	1,3	0,2	1,3	1,1	0,0
Dédommagements de collectivités publiques (chapitre 45)	13,3	13,2	25,5	0,2	-12,2
Subventions et allocations (chapitre 46)	4,8	5,7	6,9	-0,9	-2,1
Total	1'067,7	1'071,5	1'132,5	-3,7	-64,7
Charges de fonctionnement					
Charges de personnel (chapitre 30)	418,3	409,7	392,9	8,6	25,4
Biens, services et marchandises (chapitre 31)	195,0	187,0	178,3	7,9	16,7
Intérêts passifs (chapitre 32)	61,8	65,8	62,1	-4,1	-0,4
Pertes sur débiteurs (chapitre 33)	18,1	18,1	33,2	0,0	-15,1
Contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)	32,9	29,5	29,6	3,4	3,3
Dédommagements à des collectivités publiques (chapitre 35)	42,0	42,1	42,3	-0,1	-0,3
Subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)	220,8	221,2	218,6	9,6	12,2
Total	998,8	973,4	957,0	25,3	41,8
Amortissements et investissements					
Amortissements ordinaires	68,7	66,2	72,3	2,5	-3,6
Investissements nets	95,0	95,0	73,9	0,0	21,1
Compte de fonctionnement et de financement					
Excédent/déficit du compte de fonctionnement	0,2	31,9	103,2	-	-
Excédent/insuffisance de financement (en mio)	-26,1	3,0	101,6	-	-

Analyses des charges par chapitre

Comparaison entre les comptes 2007, le budget 2008 et le projet de budget 2009

Chapitre 30: Charges de personnel

PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
418.3	409.7	392.9	+8.6	+25.4
(en mio)				
			+8.6	+6.5%

Dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes:

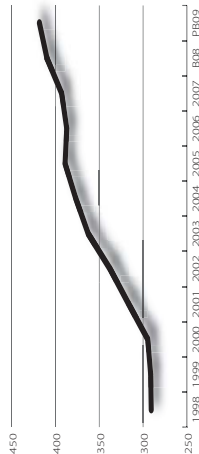
	B2008	C 2007
Traitement du personnel	+7.3	+17.9
Assurances sociales	+0.6	+22
Caisse de pension et de prévoyance	+0.4	+2.1
Assurances maladie et accidents	-0.1	+0.9
Prestations en nature	+0.0	+0.4
Prestations aux pensionnés	+0.1	+0.4
Autres charges de personnel	+0.1	+0.9
(en mio)		

Ce chapitre enregistre la progression annuelle liée aux mécanismes salariaux ordinaires qui se chiffre à 5.4 mios, étant précisé que l'indexation des salaires des employés-e-s de la Ville de Genève a été estimée pour 2009 à 1.5% contre 1% figurant au budget 2008. La participation de la Ville de Genève aux cotisations d'assurance maladie, à hauteur de CHF 70.- par mois, est maintenue pour les employés-e-s de la Ville de Genève ayant un revenu annuel brut inférieur ou égal à CHF 81'648.- pour un équivalent plein temps. Ce montant correspond au revenu maximum de la catégorie 8 de l'échelle des traitements.

Dans ses options, le Conseil administratif a décidé de créer 40.5 postes (+5 mios). Par ailleurs, le gel des annuités extraordinaires, effectif depuis le 1^{er} janvier 2006, reste maintenu.

Autres décisions prises:

- Révision de la classification des bibliothécaires (+0.4 mio).
- Dans le cadre de la 5^{ème} révision de l'assurance invalidité, le financement du traitement du personnel atteint dans sa santé et pour lequel une recherche pour une autre fonction est en cours (+0.5 mio hors charges sociales).
- Progression budgétaire en faveur de la mobilité du personnel au sein de l'administration (+0.5 mio).



- Amélioration du processus de recrutement (+0.1 mio).
- Transfert d'un montant de 2.7 mios de ce chapitre sur les chapitres 31 « Biens, services et marchandises » et 36 « Subventions » dans le cadre du nouveau projet relatif à l'action chômage en Ville de Genève.
- Enregistrement d'un montant de 5 mios en charge négative pour tenir compte des postes vacants.
- Suppression du montant des heures supplémentaires intégrées au budget 2008 afin de couvrir les charges du SIS pour l'Euro 2008 (-0.7 mio).

Chapitre 31: Biens, services et marchandises

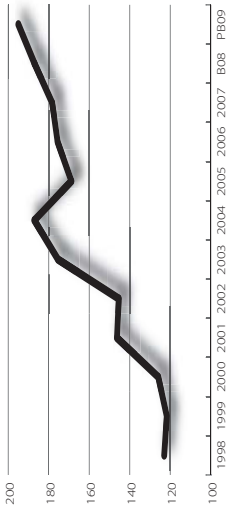
PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
195.0	187.0	178.3	+7.9	+16.7
(en mio)				
+9.3%				

Dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes:

	B2008	C2007
Fournitures de bureau, imprimés, publicité	+0.7	+1.2
Mobilier, machines, véhicules, matériel	+0.2	+0.4
Eau, énergie, combustibles	+2.9	+5.0
Achats de fournitures et autres marchandises	+0.5	+1.4
Entretien des immeubles par des tiers	+0.8	+0.7
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	+0.3	+1.0
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	+0.2	+1.1
Dédommagements	+0.3	+0.5
Honoraires et prestations de services	+2.2	+4.9
Frais Divers	+0.0	+0.5
(en mio)		

Des économies sont enregistrées sous ce chapitre notamment sur les frais liés aux emprunts (-0.6 mio) et sur les contrats de nettoyage grâce aux appels d'offre (-0.3 mio). Le transfert de charges de l'Etat de Genève aux communes destiné à la reprise par les communes du registre de la population des Confédérés a été supprimé (-0.8 mio).

Ces réductions de charges ne suffisent toutefois pas à compenser l'augmentation du budget de l'énergie (+2.9 mio), l'augmentation des frais publicitaires au Service Voirie Ville propre (+0.7 mio), l'ajustement de l'entretien des bâtiments et des contrats de conciergerie sur les bâtiments locaux (+1.1 mio), la hausse de l'achat des carburants (+0.5 mio) ainsi que l'organisation en 2009 de la Cité des métiers (+0.3 mio).

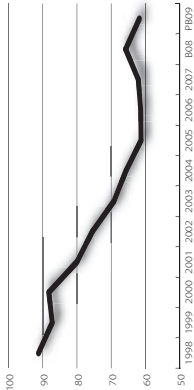


Les honoraires et prestations de services augmentent fortement en raison du transfert du chapitre 30 de 1.3 mio dans le cadre du nouveau projet relatif à l'action chômage en Ville de Genève, du transfert de la gestion des déchets de Châtillon aux SIG de 0.9 mio et de la hausse des honoraires de régie de la GIM de 0.8 mio.

Chapitre 32 : Intérêts passifs

PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
61,8	65,8	62,1	-4,1	-0,3
(en mios)				
			-6,2%	-0,6%

La baisse des charges d'intérêts provient de la diminution de l'endettement.

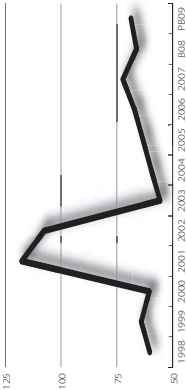


Chapitre 33 : Amortissements

PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
68,7	66,2	72,3	+2,5	-3,6
(en mios)				
			+3,8%	-4,9%

Les amortissements sont en hausse par rapport au budget 2008 de 2,5 mios.

Leurs montants sont déterminés objet par objet conformément aux dispositions légales en matière d'amortissements, notamment la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application.

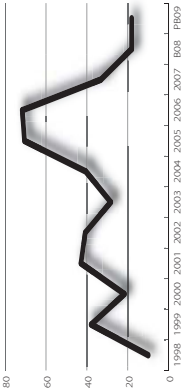


Groupe 334 : Pertes sur débiteurs

PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
18,1	18,1	33,2	+0,0	-15,1
(en mios)				
			+0,0%	-45,6%

Le montant budgété a été maintenu à son niveau de 2008 afin de correspondre à la réalité économique constatée aux comptes 2007. A noter que, comme pour les autres années, la majeure partie de ce chapitre (15 mios) sur 2009 concerne le budget de pertes sur débiteurs relatives aux certimes additionnels.

Pour mémoire, les pertes sur débiteurs budgétées consistent en une estimation des pertes effectives alors que les provisions liées au risque débiteurs ne sont enregistrées qu'au niveau des comptes. Ce principe explique l'écart conséquent constaté par rapport aux comptes 2007.

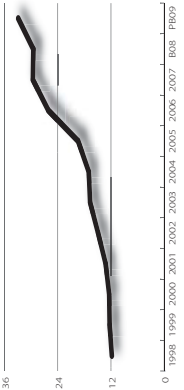


Chapitre 34 : Contribution à d'autres collectivités

PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
32,9	29,5	29,6	+3,4	+3,3
(en mios)				
			+11,5%	+11,0%

Le chapitre 34 enregistre la compensation financière versée aux communes frontalières. Suite à la modification du mode de financement du Fonds d'équipement communal (L. 9679),

accroissement d'un tiers de la part des communes, l'évolution de cette charge continue d'être importante.



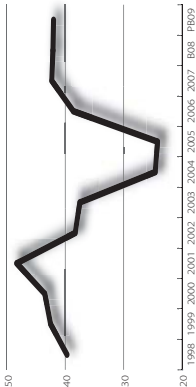
Chapitre 35 : Dédommagements à des collectivités publiques

PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
42.0	42.1	42.3	-0.1	-0.3
			-0.3%	-0.7%

(en mio)

Une augmentation importante (+1,4 mio) a été budgétée afin de tenir compte du financement additionnel que la Ville de Genève verse au Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP). A terme, la part communale directe devra atteindre 90%. Ce chapitre enregistre également une charge supplémentaire de 0,2 mio au titre de dédommagement au canton pour l'évacuation des eaux.

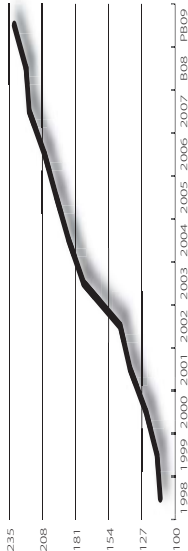
Ces hausses sont compensées par la baisse de 0,9 mio due au transfert de la gestion des déchets de Châtillon aux SIG, qui se répercute sur le chapitre 31, ainsi que par la baisse de 0,7 mio des frais de perception, calculés sur les revenus fixaux et perçus à hauteur de 4,5%.



Chapitre 36 : Transferts à des tiers : subventions et allocations

PR2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
230.8	221.2	218.6	+9.6 +4.4%	+12.2 +5.6%
-38.3	-36.7	-39.0	- subventions en nature	
192.5	184.5	179.6	+8.0 +4.3%	+12.9 +7.2%

(en mio)



Les subventions allouées par la Ville de Genève sont en hausse (+9.6 mios). La part due aux prestations en nature est de 1.6 mio. Les efforts consentis sur les subventions concernent essentiellement la subvention accordée à la petite enfance qui augmente de 4.8 mios. Cette hausse comprend 2.65 mios de mécanismes salariaux (y compris l'indexation) et 225 mios destinés à la création de nouvelles places de crèches.

S'agissant des principales autres augmentations de subven-

tion, elles concernent l'aide à l'édition et le soutien aux compagnies indépendantes (+1.8 mio), l'Orchestre de la suisse romande (+1.0 mio) ainsi que la FASe pour l'application des mécanismes salariaux (+0.4 mio).

A noter qu'un montant supplémentaire de 1.3 mio sur ce chapitre s'inscrit dans le cadre du nouveau projet relatif à l'action chômage en Ville de Genève et provient d'un transfert du chapitre 30.

S'agissant des baisses enregistrées dans ce chapitre, on men-

tionnera la suppression du transfert de charges de l'État de Genève aux communes relatif à la Caisse de secours des pompiers volontaires pour 0.8 mio et la correction d'imputation de 0.5 mio pour les frais d'obseques gratuits.

S'agissant des prestations en nature, la principale origine de leur augmentation concerne les gratuités du Service de la sécurité et de l'espace publics (+1 mio).

Analyses des revenus par chapitre

Comparaison entre les comptes 2007, le budget 2008 et le projet de budget 2009

Chapitre 40 : Impôts

PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
820.8	880.8	857.3	-10.0	-36.5
(en mio)			-1.2%	-4.3%

Voir l'analyse détaillée à la page I-6.

Chapitre 42 : Revenus des biens

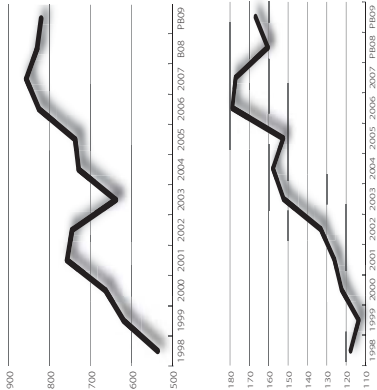
PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
166.8	160.5	177.1	+6.3	-10.3
36.1	33.9	35.6	+2.0%	-1.5%
-revenus de subventions en nature			-10.8	-7.6%
(en mio)			+3.2%	

L'augmentation importante de ce chapitre a principalement deux origines.

D'une part, les rentes foncières et les loyers de la Gérance immobilière municipale sont estimés à la hausse (+32 mio). Cette évaluation se base sur la réalité économique.

D'autre part, la restitution à la Ville de Genève du bénéfice de l'Hôtel Métropole et du Restaurant du Parc des Eaux-Vives est réévaluée à la hausse pour 0.5 mio et ce conformément à l'évolution des résultats favorables de ces deux entités.

S'agissant des revenus liés à des subventions en nature, ces derniers sont en augmentation (+22 mio) et concernent pour l'essentiel les taxes liées à des manifestations (+0.9 mio) et les loyers du patrimoine financier (+0.6 mio).

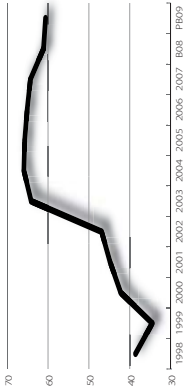


Chapitre 43 : Revenus divers

PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
60.6	61.1	64.3	-0.5	-3.7
2.2	2.8	3.3	-	-
- revenus de subventions en nature				
58.4	58.3	61.0	+0.2	-2.5
(en mio)				
+0.3%				
-4.1%				

Les revenus des amendes sont revus à la baisse par rapport au budget 2008 (2.0 mio) et s'élèvent dès lors à 15.7 mios. Cette diminution est partiellement compensée par une prévision à la hausse des revenus liés aux interventions du SIS (+1.0 mio) et des honoraires de régle de la Gérance immobilière municipale (+0.8 mio).

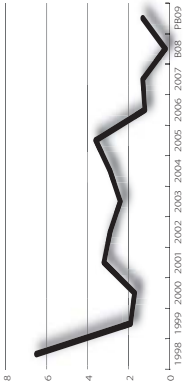
Les revenus liés à des subventions en nature sont en baisse de 0.6 mio et concernent principalement des prestations du Service d'incendie et de secours ainsi que le Service logistique et manifestations.



Chapitre 44 : Parts et contributions

PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
13	0.2	1.3	+1.1	+0.0
(en mio)				
+750.0%				
+0.0%				

Parmi les mesures prises par le canton dans le cadre du transfert de charges de l'Etat aux communes, le budget 2008 a enregistré la suppression de la rétrocession de l'assurance incendie au Service d'incendie et de secours. Ce remboursement est à nouveau restitué à la Ville de Genève et intégré dans le projet de budget 2009 (+1.1 mio).



Chapitre 45 : Dédommagements de collectivités publiques

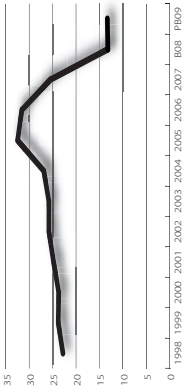
PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
13.3	13.1	25.5	+0.2 +1.4%	-12.1 -47.6%

(en mio)

Ce chapitre évolue faiblement. Un dédommagement du canton (+0.1 mio) est nouvellement enregistré sur le fonds chômage au titre d'allocations de formation (AFO).

Ce compte comprend essentiellement la participation de 10.7 mios des communes genevoises aux frais de fonctionnement du SIS ainsi que le dédommagement de 0.8 mio relatif aux bibliobus.

L'écart important par rapport aux comptes 2007 résulte de l'absence de budgétisation du dédommagement sollicité par la Ville de Genève auprès de l'Etat de Genève pour l'entretien des routes communales à caractère cantonal prévu par la loi sur les routes. La somme imputée aux comptes 2007 (et provisionnée) était de 11.8 mios. Des négociations sont toujours en cours.



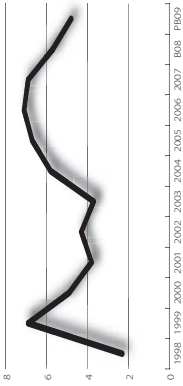
Chapitre 46 : Subventions acquises

PB2009	B2008	C2007	Ecart PB09-B08	Ecart PB09-C07
4.8	5.7	6.9	-0.9 -15.6%	-2.1 -30.5%

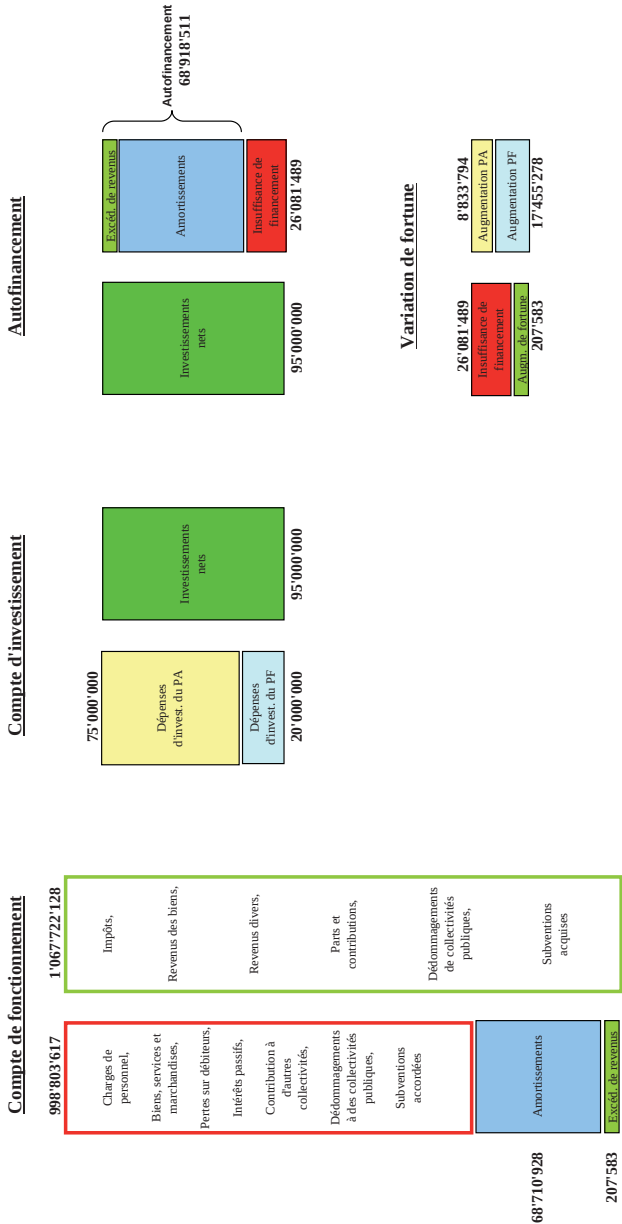
(en mio)

La diminution prévue de 0.9 mio est due tant à une revue à la baisse de la subvention de la Confédération à la Délégation à la petite enfance qu'à la réduction de la participation du fonds d'équipement communal à la création de places de crèche en Ville de Genève. Ces participations sont estimées sur la base du

planning d'ouverture de nouvelles places de crèches. Enfin, la subvention du Sport-Toto diminue de CHF 50'000.- et se chiffre à CHF 350'000.-.



Présentation générale schématique du projet de budget 2009



Projets d'arrêtés

Le conseil municipal,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

	CHF
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à.....	1'140'290'585
sous déduction des imputations internes de	72'776'040
soit un total des charges nettes de	1'067'514'545
et les revenus à	1'140'498'168
sous déduction des imputations internes de	72'776'040
soit un total des revenus nets de	1'067'722'128
L'excédent de revenus présumé s'élève à CHF 207'583.	

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif	
dépenses	75'000'000
recettes	0
investissements nets	75'000'000
b) patrimoine financier	
dépenses	20'000'000
recettes	0
investissements nets	20'000'000
c) total	
dépenses	95'000'000
recettes	0
investissements nets	95'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Article 3. - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	CHF	CHF
a) patrimoine administratif		
investissements nets		75'000'000
amortissements ordinaires	66'166'206	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 207'583	
autofinancement		66'373'789
Insuffisance de financement		8'626'211
b) patrimoine financier		
investissements nets		20'000'000
amortissements (autofinancement)		2'544'722
Insuffisance de financement		17'455'278
c) total		
investissements nets		95'000'000
amortissements ordinaires	68'710'928	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 207'583	
autofinancement		68'918'511
Insuffisance de financement		26'081'489

Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à CHF 207'583 correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. - Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2009, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2009.

Arrêté 3. - Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2009 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à CHF 26'000'000, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2009, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Structure des revenus de fonctionnement par nature (chapitre)

Chapitre	Désignation des natures	Projet de budget 2009	Budget 2008	Comptes 2007	Ecarts PB 2009 - B 2008
		kCHF %	kCHF %	kCHF %	kCHF %
40	Impôts	820'806.0	830'841.0	857'344.1	-10'035.0
		76.9	77.5	75.7	-1.2
42	Revenus des biens	166'838.0	160'491.8	177'110.9	6'346.2
		15.6	15.0	15.6	4.0
43	Revenus divers	60'636.0	61'108.0	64'313.9	-472.0
		5.7	5.7	5.7	-0.8
44	Parts et contributions	1'275.0	150.0	1'286.1	1'125.0
		0.1	0.0	0.1	750.0
45	Dédommagements de collectivités publiques	13'339.3	13'152.0	25'466.0	187.3
		1.2	1.2	2.3	1.4
46	Subventions acquises	4'827.9	5'722.6	6'942.7	-894.7
		0.5	0.6	0.6	-15.6
47	Subventions à redistribuer	0.0	0.0	1.0	0.0
		0.0	0.0	0.0	-
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	0.0	0.0	126.0	0.0
		0.0	0.0	0.0	-
	Total revenus nets	1'067'722.2	1'071'465.4	1'132'590.7	-3'743.2
		100.0	100.0	100.0	-0.3
49	Imputations internes	72'776.0	77'529.2	74'919.8	-4'753.2
					-6.1
	Total revenus bruts	1'140'498.2	1'148'994.6	1'207'510.5	-8'496.4
					-0.7

Répartition du chapitre 40:

Impôts personnes physiques	553'400.0	552'129.0	571'769.5	1'271.0
Impôts personnes morales	147'666.0	163'537.0	162'711.9	-15'871.0
Pérguation personnes morales	13'400.0	12'825.0	15'989.7	575.0
Impôts s/chiens	170.0	200.0	173.9	-30.0
Taxe professionnelle	106'170.0	102'150.0	106'699.1	4'020.0
	820'806.0	830'841.0	857'344.1	-10'035.0

Structure des charges de fonctionnement par nature (chapitre)

Chapitre	Désignation des natures	Projet de budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007		Ecart PB 2009 - B 2008	
		kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%
30	Charges du personnel	418'279.5	39.2	409'702.6	39.4	392'850.9	38.2	8'576.9	2.1
31	Biens, services et marchandises	194'955.0	18.3	187'013.0	18.0	178'285.5	17.4	7'942.0	4.2
32	Intérêts passifs	61'750.2	5.8	65'811.5	6.3	62'111.3	6.0	-4'061.3	-6.2
33	Pertes sur débiteurs	18'074.0	1.7	18'074.0	1.7	33'200.0	3.2	0.0	0.0
34	Contribution à d'autres collectivités	32'900.0	3.1	29'519.0	2.8	29'645.4	2.9	3'381.0	11.5
35	Dédommagements à des collectivités publiques	42'007.8	3.9	42'126.8	4.1	42'300.7	4.1	-1'119.0	-0.3
36	Subventions accordées	230'837.2	21.6	221'199.5	21.3	218'606.9	21.2	9'637.7	4.4
37	Subventions redistribuées	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	-
38	Attributions à des financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	117.8	0.0	0.0	-
	Sous-total	998'803.7	93.6	973'446.4	93.6	957'119.5	93.0	25'357.3	2.6
33	Amortissements	68'710.9	6.4	66'164.0	6.4	72'281.1	7.0	2'546.9	3.8
	Total charges nettes	1'067'514.6	100.0	1'039'610.4	100.0	1'029'400.6	100.0	27'904.2	2.7
39	Imputations internes	72'776.0		77'529.2		74'919.8		-4'753.2	-6.1
	Total charges brutes	1'140'290.6		1'117'139.6		1'104'320.4		23'151.0	2.1



**27^{ème} BUDGET FINANCIER
QUADRIENNAL
DE LA VILLE DE GENÈVE**

**COUVRANT
LES ANNÉES 2009 À 2012**

I. PREAMBULE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter

le 27^{ème} budget financier quadriennal (BFQ) de la Ville de Genève

couvrant les années 2009 à 2012

S'agissant du programme financier d'investissements (PFI) de la Ville de Genève, celui-ci concerne désormais une période de douze ans. Le quatrième PFI couvrira ainsi les années 2009 à 2020 et sera présenté à l'automne au Conseil municipal.

A. Budget de fonctionnement

1. Objectifs du Conseil administratif

Le Conseil administratif s'est fixé pour priorités le maintien des prestations actuellement offertes à la population genevoise et la conduite d'une politique de la « ville durable », thématique forte qui se déclinera progressivement sur l'ensemble de la législature. Dans le cadre de cette politique, trois objectifs sont particulièrement mis en avant, il s'agit de la culture alternative, de la petite enfance et de Genève Ville propre. A noter que le Conseil administratif mettra également tout en œuvre afin qu'une gestion moderne et exemplaire des ressources humaines demeure une priorité.

2. Hypothèses d'élaboration du budget de fonctionnement

Un examen approfondi de la situation économique et financière cantonale et fédérale a permis d'élaborer des prévisions de revenus et de charges futurs pour le budget de fonctionnement 2009 et le 27^{ème} BFQ 2009 – 2012.

Ces études sont fondées sur les données fournies par divers instituts spécialisés, à savoir le KOF¹, le CREA², le BAK³,

l'UBS, le Crédit Suisse, la Banque Cantonale de Genève et Pictet & Cie, confirmées par les travaux du groupe de perspectives économiques, ont permis de procéder aux estimations budgétaires 2009 - 2012 sur la base des trois paramètres fondamentaux suivants :

- évolution des impôts
Personnes physiques de 2,2% en 2008, -1,2% en 2009, puis 1,1% en 2010, 1,6% en 2011 et 2,3% en 2012.
Personnes morales de -1,9% en 2008, -2,4% en 2009, 2,0% en 2010 et 3,0% en 2011 et 2012.
- taux d'inflation
de 1,5 % de 2009 à 2011 et de 1,0% en 2012.
- taux d'intérêts des emprunts
de 3,2 % à 4,2 %.
- Transfert de charges du Canton
pour 2009 seulement

La variation de l'un ou l'autre de ces taux influencera inévitablement les budgets futurs.

Un accord intervenu entre le canton et l'association des communes genevoises entraîne la budgétisation de charges supplémentaires pour 2009.

A noter que le système de péréquation intercommunale fait actuellement l'objet d'une révision totale dont les conséquences financières pour la Ville de Genève n'ont pas été intégrées. Ce dispositif devrait entraîner dès 2010 des charges supplémentaires pour la Ville d'environ 10 millions de francs au maximum.

Les tableaux N°s 2 et 3 présentent les budgets prévisionnels des années 2009 à 2012 calculés conformément aux objectifs politiques du Conseil administratif et aux hypothèses économiques décrites ci-dessus.

¹ Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETH), centre de recherches conjoncturelles.

² Institut « Créa » de macroéconomie appliquée, Université de Lausanne.

³ BAK Recherches économiques Bâle S.A.

3. Résultats prévisionnels des budgets 2009 - 2012 (tableau N° 1)

Pour les années 2009 à 2012, les résultats prévisionnels sont les suivants :

<u>Année</u>		<u>Résultat</u>		<u>% des charges (sans les amortissements)</u>
2009	excédent de revenus	0,2 mio	de francs	0,0 %
2010	excédent de revenus	22,7 mios	de francs	2,3 %
2011	excédent de revenus	22,8 mio	de francs	2,2 %
2012	excédent de revenus	29,1 mios	de francs	2,8 %

B. Autofinancement et endettement (tableaux N°s 4 et 5)

Les tableaux 4 et 5 de ce rapport présentent, d'une part, le plan de trésorerie prévisionnel 2009 - 2012 et, d'autre part, le financement présumé des investissements.

Pour les quatre prochaines années, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 90 %, malgré les excédents de revenus prévisionnels au compte de fonctionnement.

Si les prévisions se réalisent, il sera nécessaire d'augmenter l'endettement de 35 millions de francs ; celui-ci s'élèverait à 1,71 milliard de francs fin 2012.

II. CONCLUSIONS

En ne tenant pas compte d'un transfert de charges du Canton aux communes au-delà de l'exercice 2009, le 27^{ème} budget financier quadriennal, couvrant les années 2009 à 2012, démontre un équilibre financier au niveau du budget de fonctionnement de la Ville de Genève.

27^{ème} Budget Financier Quadriennal 2009-2012

Hypothèses prises en compte

	Budget 2008 révisé	PB 2009	B.F.Q. 2010	B.F.Q. 2011	B.F.Q. 2012
Taux de croissance des revenus					
Personnes physiques (imposition barème ordinaire)	1.2%	-2.0%	1.0%	1.5%	2.0%
Personnes physiques (imposition à la source)	7.0%	1.0%	1.5%	2.0%	3.0%
Personnes physiques (total)	2.2%	-1.2%	1.1%	1.6%	2.3%
Personnes morales	-1.9%	-2.4%	2.0%	3.0%	3.0%
Renchérissment	1.6%	1.5%	1.5%	1.5%	1.0%
Progression du nombre de postes			0.0%	0.0%	0.0%
Taux d'intérêts					
Libor 6M + 10 pb	2.9%	3.2%	3.5%	3.5%	3.5%
Swap 10 ans + 10 pb	4.0%	4.2%	4.2%	4.2%	4.2%

Transfert de charges selon accord entre l'Etat et les communes en 2008 et 2009.

Non pris en compte : mesures substitutives à la loi 10077 après 2009. (effets d'environ 10 mios par année)

27^{ème} Budget Financier Quadriennal 2009-2012

Tableau 1

Résultats globaux

(en millions de francs)

	Comptes 2007	Budget 2008 révisé	PB 2009	B.F.Q. 2010	B.F.Q. 2011	B.F.Q. 2012
Revenus	1'132.6	1'077.3	1'067.7	1'086.7	1'106.2	1'127.9
Charges	1'029.4	1'041.2	1'067.5	1'064.0	1'083.4	1'098.8
Excédent de revenus	+ 103.2	+ 36.1	+ 0.2	+ 22.7	+ 22.8	+ 29.1
compte de financement	+ 101.6	+ 8.0	- 26.1	- 5.3	- 5.2	+ 1.1
Dette prévisionnelle	1'840	1'674	1'700	1'705	1'710	1'709
Ratio Dette / Revenus	1.62	1.55	1.59	1.57	1.55	1.52

27^{ème} Budget Financier Quadriennal 2009-2012 Tableau 2

Revenus budgétaires par chapitres spécifiques

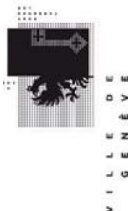
(en millions de francs)

Gr.	Désignation des natures	COMPTES 2007		BUDGET 2008 voté		BUDGET 2008 rectifié		PB 2009		B.F.Q. 2010		B.F.Q. 2011		B.F.Q. 2012		Variation BFQ 12C07	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
40	Impôts	857.4	76%	830.8	78%	836.6	78%	820.8	77%	836.1	77%	851.8	77%	870.9	77%	13.6	2%
42	Revenus des biens	177.1	16%	160.5	15%	160.5	15%	166.8	16%	169.3	16%	171.9	16%	173.6	15%	-3.5	-2%
43	Revenus divers	64.3	6%	61.1	6%	61.1	6%	60.6	6%	61.5	6%	62.5	6%	63.1	6%	-1.2	-2%
44	Parts à des recettes	1.3	0%	0.2	0%	0.2	0%	1.3	0%	1.3	0%	1.3	0%	1.3	0%	0.0	2%
45	Dédoum collect. publ.	25.5	2%	13.2	1%	13.2	1%	13.3	1%	13.5	1%	13.7	1%	13.9	1%	-11.6	-46%
46	Subventions et alloc.	6.9	1%	5.7	1%	5.7	1%	4.8	0%	4.9	0%	5.0	0%	5.0	0%	-1.9	-27%
47	Subventions à redistribuer	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
48	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.1		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		-0.1	
TOTAL REVENUS		1'132.6	100%	1'071.5	100%	1'077.3	100%	1'067.7	100%	1'086.7	100%	1'106.2	100%	1'127.9	100%	-4.7	-42%

Impôts personnes physiques	571.8	552.1	560.2	553.4	559.7	568.8	581.7
Impôts personnes morales	162.7	163.5	151.4	147.7	150.6	155.1	159.8
Péréquation personnes morales	16.0	12.8	14.9	13.4	14.8	15.3	15.7
Impôts sur les clients	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Taxe professionnelle	106.7	102.2	110.0	106.2	110.8	112.4	113.5
	857.4	830.8	836.6	820.8	836.1	851.8	870.9

27^{ème} Budget Financier Quadriennal 2009-2012

Tableau 3



Charges budgétaires par chapitres spécifiques

(en millions de francs)

Gr.	Désignation des natures	COMPTES 2007		BUDGET 2008 voté		BUDGET 2008 rectifié		PB 2009		B.F.Q. 2010		B.F.Q. 2011		B.F.Q. 2012		Variation BFQ 12/07	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
30	Charges de personnel	392.9	41%	409.7	42%	409.7	42%	418.3	42%	423.9	43%	434.8	43%	443.7	43%	50.8	13%
31	Biens, services et marchandises	178.3	19%	187.0	19%	187.0	19%	195.0	20%	197.9	20%	200.8	20%	202.9	20%	24.6	14%
32	Intérêts passifs	62.1	6%	65.8	7%	62.0	6%	61.7	6%	64.4	6%	65.2	6%	65.5	6%	3.4	5%
33	Pertes sur débiteurs	33.2	3%	18.1	2%	20.0	2%	18.1	2%	20.8	2%	21.1	2%	21.4	2%	-11.8	-35%
34	Contributions à d'autres collectivités	29.6	3%	29.5	3%	32.6	3%	32.9	3%	25.0	3%	25.5	3%	26.3	3%	-3.3	-11%
35	Dédommagements à des coll. publiques	42.3	4%	42.1	4%	41.7	4%	42.0	4%	30.7	3%	31.3	3%	31.9	3%	-10.4	-25%
36	Subventions et allocations	218.6	23%	221.2	23%	221.2	23%	230.8	23%	234.3	23%	237.8	23%	240.2	23%	21.6	10%
37	Subventions redistribuées	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
38	Attrib. aux fin. spéciaux	0.1		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		-0.1	
Charges de fonctionnement		957.1	100%	973.4	100%	974.2	100%	998.8	100%	997.0	100%	1'016.4	100%	1'031.8	100%	74.7	8%
33	Amortissements ordinaires	72.3		66.1		67.0		68.7		67.0		67.0		67.0		-5.3	-7%
TOTAL CHARGES		1'029.4		1'039.5		1'041.2		1'067.5		1'064.0		1'083.4		1'098.8		69.4	7%

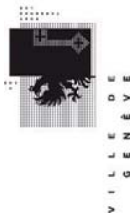
27^{ème} Budget Financier Quadriennal 2009-2012

Tableau 4

Plan général de trésorerie

(en millions de francs)

	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2009-2012
A. Encaissements						
1. Amortissements réglementaires	67	69	67	67	67	270
2. Excédent de fonctionnement	36	-	23	23	29	75
3. Autofinancement net	103	69	90	90	96	345
4. Utilisation trésorerie existante	50	-	-	-	-	-
5. Emprunts à émettre	34	26	85	155	199	465
Total encaissements	187	95	175	245	295	810
B. Décaissements						
6. Remboursement dettes consolidées	200	-	80	150	200	430
6a. Remboursement Etat	108	-	-	-	-	-
Total des remboursements	92	-	80	150	200	430
7. Investissements (patrimoine financier)	20	20	20	20	20	80
8. Investissements (patrimoine administratif)	75	75	75	75	75	300
Total des investissements	95	95	95	95	95	380
Total des décaissements	187	95	175	245	295	810
Excédent - Déficit de financement	8	- 26	- 5	- 5	1	- 35
Dettes prévisionnelles au 31.12	1'674	1'700	1'705	1'710	1'709	



27^{ème} Budget Financier Quadriennal
2009-2012
Tableau 5

Financement des investissements
(en millions de francs)

	Montant	%
1. Investissements		
1a. Investissements dans le patrimoine financier	80	21
1b. Investissements dans le patrimoine administratif	300	79
	380	100
2. Autofinancement et excédent de trésorerie	345	91
3. Insuffisance d'autofinancement nécessitant une augmentation de l'endettement	- 35	9
4. Total financement	380	100

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AGT). Le groupe A gauche toute! reçoit plutôt bien le projet de budget, sauf sur trois points: le traitement du personnel, le report de charges de l'Etat vers la Ville de Genève et les communes en général, et l'évaluation des recettes fiscales.

Je commencerai par les bons points que nous y découvrons. En engageant 40,5 postes, le groupe A gauche toute! prend note de la décision du Conseil administratif de mettre un terme au *personal stop*, et il était temps, en effet, de redonner un peu de tonus à la fonction publique municipale, qui n'arrivait plus à absorber le volume de travail exigé.

La petite enfance faisant partie de nos priorités politiques, nous apprécions également de voir continuer l'effort progressif entrepris en sa faveur, qui voit ainsi son budget augmenter de 4,8 millions de francs. Un bel effort en faveur des familles que nous saluons.

A gauche toute! a également pris connaissance du maintien dans le budget des prestations municipales versées aux rentiers AVS/AI inscrits à l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA).

Nous apprécions, par ailleurs, l'effort significatif entrepris en faveur de la scène alternative qui recevrait 1,8 million; voilà qui répond concrètement à notre proposition lors du précédent budget en faveur de la création indépendante. A gauche toute! prend note dans la même foulée du million supplémentaire qui serait affecté à l'Orchestre de la Suisse romande.

Nous enregistrons les 95 millions qui seraient attribués aux investissements, mais devant les projets qui nous attendent dont, en particulier, la construction de logements, la rénovation de notre patrimoine financier et administratif, le coût des canalisations – même si on réduit la facture en établissant un système unitaire – la réalisation du TCOB et du CEVA, nous estimons, en regard de cela, que ce montant est insuffisant, qu'il aurait dû être porté à 100 millions au moins, et nous sommes persuadés que les faits nous donneront raison!

Bien, mais là où le bât blesse, c'est le non-respect des mécanismes salariaux et des accords qui avaient été signés avec la commission du personnel, notamment en ce qui concerne la participation à l'assurance maladie. Nous sommes fâchés de constater que les annuités extraordinaires – une demi-annuité octroyée tous les deux ans en fin de carrière – aient été à nouveau suspendues. Cela fait quatre ans que cette situation perdure et dois-je rappeler que le non-versement de ces annuités affecte la rente LPP versée par la CAP à nos futurs retraités?

L'Etat venant d'annoncer un excédent de 500 millions de rentrées fiscales pour les six premiers mois de l'année 2008, il est notoirement reconnu que les

revenus de la Ville, soit 1 140 498 168 francs avec les imputation internes, sont largement sous-estimés. Nous demandons donc, d'ores et déjà, au Conseil administratif, lorsque viendra le correctif du Département des finances cantonal, de bien vouloir tenir ses engagements en imputant un peu plus de 10 millions de francs dans les groupes 30 du budget, afin de respecter le statut du personnel qui prévaut encore en ce moment, tout en arrêtant de nous parler du nouveau, qui n'a même pas encore été examiné par notre Conseil!

Nous avons également pris note de l'affectation au remboursement de la dette d'un *cash-flow* inattendu de 140 millions en 2008 dans les caisses de la Ville, mais nous tenons à dire à l'Etat de Genève qu'il n'est pas normal qu'il transfère une partie de son budget de fonctionnement en direction des communes et, en particulier, de la Ville de Genève, qui doit absorber sans autre forme de procès un transfert de charges qu'elle n'avait pas demandé!

Cela dit, nous examinerons de près ce projet de budget en commission des finances et dans toutes les commissions spécialisées, et nous reviendrons à la charge, soyez-en certains, pour déposer des amendements en faveur du personnel de la fonction publique municipale!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Ainsi donc, selon le rituel qui rythme l'activité du Conseil municipal, le Conseil administratif vient de déposer son projet de budget pour l'année 2009. Il s'agit du véritable premier budget du Conseil administratif issu des urnes pour la législature 2007-2011. On ne dira jamais assez que ce budget est l'occasion, pour le nouvel exécutif, d'imprimer sa marque et sa vision financière pour la gestion de la Ville. C'est pourquoi nous rappelons à l'exécutif qu'un budget doit se conformer au principe de réalité et présenter un caractère de sincérité quant aux montants publiés.

Nous devons hélas constater avec tristesse que le Conseil administratif inscrit aux recettes un montant qui ne saurait correspondre à la réalité des rentrées fiscales. En effet, alors même que toutes les collectivités annoncent des excédents de recettes pour l'année 2008, notre exécutif diminue de plusieurs dizaines de millions son estimation par rapport aux comptes 2007. La conseillère administrative déléguée aux finances nous fera peut-être observer que l'on compare des comptes avec des comptes et des budgets avec des budgets. C'est pourquoi il faut donc souligner que les recettes inscrites dans un budget sont en réalité celles provenant d'une taxation antérieure d'une, voire deux années. C'est dire qu'en 2009 encore les rentrées fiscales devraient être largement supérieures aux montants inscrits par l'exécutif.

Par ailleurs, nous avons été fort désagréablement surpris de l'absence de prise de position politique du Conseil administratif quant à la fiscalité municipale, alors

même que la fixation du nombre des centimes additionnels demeure une des rares prérogatives du Conseil municipal. Il est piquant que cet exécutif, très nettement marqué à gauche et qui s'accorde si aisément le monopole du cœur, fasse si peu cas des difficultés que rencontrent aujourd'hui les contribuables, tout particulièrement ceux de la classe moyenne à qui l'on a d'ores et déjà promis des augmentations de primes d'assurance maladie, de loyer, d'électricité, sans compter l'augmentation du panier de la ménagère que l'on constate déjà aujourd'hui.

Cela nous amène à prendre date pour l'affectation des recettes supplémentaires, qui feront inmanquablement et prochainement l'objet d'un amendement de l'exécutif à son projet. Pour l'Union démocratique du centre qui, faut-il le rappeler, a été seule à préconiser la diminution des centimes additionnels communaux pour l'année 2008, il est évident qu'elle sera alors amenée à proposer à nouveau une réduction de la fiscalité municipale, et ce en dépit des oppositions surprenantes de partis qui préconisent la baisse de la fiscalité cantonale qui, elle, a pour effet de doper les recettes municipales.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, sans illusion sur l'écho de sa position dans cette salle, s'abstiendra donc sur l'entrée en matière quant aux propositions du Conseil administratif. Je vous remercie de votre attentive écoute.

M. Olivier Fiumelli (R). Voici donc le premier budget annuel établi entièrement par le Conseil administratif entré en fonction le 1^{er} juin 2007. L'année passée, lors des débats sur le budget 2008, on nous avait dit que notre impatience de voir en action ces cinq magistrats – dont trois nouveaux – allait être récompensée au budget 2009: on allait voir ce qu'on allait voir!

Pour les membres de la commission des finances, cela a commencé au mois de mars, lorsque nous avons auditionné les cinq magistrats au sujet du document «Projet de budget 2009 – Orientation générale – Priorités et objectifs – Genève durable». Je ne vous cache pas que nous avons été déçus par la pauvreté de ce document et par la pauvreté des ambitions énoncées par nos conseillers administratifs pour notre Ville. Ces objectifs, au nombre de quatre, quels sont-ils?

Premièrement, la petite enfance. Depuis combien d'années la petite enfance fait-elle partie des objectifs prioritaires de la Ville, n'était-elle pas déjà un objectif prioritaire lorsque cette politique a été mise en place par les prédécesseurs radicaux de Manuel Tornare? Aujourd'hui, la petite enfance ne doit plus être un objectif, mais simplement une des grandes missions de la Ville.

Deuxièmement, la culture alternative. Nous ne sommes pas du tout opposés à la culture alternative, bien au contraire; toutefois nous nous demandons s'il est bien raisonnable de mettre en objectif prioritaire des prestations qui n'intéressent finalement que 5% de la population.

Troisièmement, Genève ville propre. Voilà bien un vrai objectif politique, qui concerne toute la population résidente et tous ceux qui sont de passage dans notre ville. Un vrai objectif, puisque cette tâche essentielle a été délaissée pendant trop longtemps, avant d'être reprise en main par ce Conseil administratif.

Quatrièmement, la gestion des ressources humaines. Là, nous sommes vraiment surpris de découvrir cet objectif, non qu'il ne s'agisse pas d'un réel objectif politique – car nous savons à quel point le personnel est une richesse fondamentale pour une administration ou une entreprise – mais parce que nous sommes surpris par le décalage entre le discours et la réalité. Saviez-vous que, lors de la dernière assemblée générale du personnel de la Ville qui a eu lieu la semaine passée, ou lors de la manifestation qui s'est tenue hier sous les fenêtres du Palais Eynard, il a été dit que jamais la fonction publique n'avait été aussi maltraitée et que, finalement, un Conseil administratif à majorité de droite serait préférable? Bien entendu, les radicaux ne demandent pas que toutes les revendications du personnel soient acceptées, mais nous estimons que pratiquer la politique de la chaise vide, comme le fait actuellement le Conseil administratif, dans les négociations sur le nouveau statut – que nous attendons – est une manière plutôt curieuse d'atteindre le quatrième objectif prioritaire de la Ville.

S'agissant du terme «durable», mis en avant dans le titre «Genève durable», nous avons vraiment l'impression que c'est par mode que ce terme est utilisé, car nous ne voyons pas très bien le lien qui devrait être fait avec le budget tel qu'il nous est présenté. Avant, le terme à la mode était «citoyen» – on parlait de démarche «citoyenne» – et aujourd'hui c'est le terme «durable» qui est mis à toutes les sauces...

Par ailleurs, certaines choses nous paraissent fort surprenantes à la lecture de ce budget et je me bornerai à en citer quelques-unes. On peut, par exemple, s'interroger sur l'honnêteté intellectuelle du Conseil administratif. En effet, il est écrit dans la présentation politique, à la page I-9: «Ainsi, la dette diminuée de 140 millions, passant de 1,84 milliard au 1^{er} janvier 2008 à 1,70 milliard au 31 décembre 2009.» Premier janvier 2008 au 31 décembre 2009, cela fait deux ans! Saviez-vous que nous étions passés à un budget bisannuel? C'est assez curieux... La réalité est que la dette a diminué en 2008, puisque nous avons enfin encaissé les productions fiscales des précédents exercices et que nous avons pu rembourser, le 30 juin 2008, un emprunt public de 200 millions arrivé à échéance. D'ailleurs, la dette devrait continuer à diminuer en 2009 et 2010, puisque, paraît-il, les comptes 2008 sont excellents. C'est ce qui a été confirmé en commission des finances par le magistrat en charge de la culture.

Ce qui compte pour le Conseil municipal, ce ne sont pas les flux financiers, qui sont le résultat des décisions passées, mais c'est le budget que nous votons aujourd'hui. Or ce budget, tel qu'il a été déposé par le Conseil administratif,

a un impact négatif sur la dette municipale, puisqu'il présente une insuffisance de financement de 26 millions; c'est comme cela que les choses doivent être dites.

Pour cette raison, ce budget ne pourrait pas être accepté par nous. Nous avons des doutes sérieux sur sa fiabilité et, par exemple, sur la manière dont les recettes fiscales sont établies. A la page I-12, on peut lire que les réductions fiscales pour les familles proposées par le Conseil d'Etat ont un impact négatif de 18 millions sur le budget 2009. Mais de quoi parle-t-on? Vous n'êtes pas sans savoir que ces mesures sont soumises à référendum obligatoire et qu'elles ne pourront pas entrer en vigueur avant 2010. Elles n'ont donc aucun impact sur le budget 2009. Sauf erreur de ma part, je viens de trouver 18 millions de recettes supplémentaires...

Ensuite, nous sommes surpris par votre hypothèse de croissance, ou plutôt de décroissance, des recettes fiscales en 2009, qui ne correspondent pas du tout aux prévisions du groupe de perspectives économiques auquel il est pourtant fait allusion. Ce groupe de perspectives économiques est d'ailleurs dirigé par d'éminents membres de la fonction publique municipale. Par les temps qui courent, il faut effectivement être prudents – surtout avec ce qu'on a appris aujourd'hui! – mais il nous semble quand même que ces prévisions sont un peu trop pessimistes. Finalement, nous craignons que le même scénario que nous avons vécu pour le budget 2008 se reproduise. Pour 2008, je vous rappelle que nous avons jugé le projet de budget acceptable et que nous l'avions voté en commission. Puis le Conseil administratif l'avait complètement modifié en réévaluant les recettes et en augmentant exagérément les dépenses. C'est pour cela que nous l'avions finalement refusé.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous nous demandons quelle est la valeur du document que nous avons sur notre pupitre et s'il faut vraiment que nous passions des heures et des heures dessus en commission. Ne devrions-nous pas attendre la fin du mois de novembre pour en discuter, lorsque nous connaîtrons les vraies intentions du Conseil administratif – les connaîtrons-nous un jour d'ailleurs? Par exemple, on peut constater que les 10 millions de prestations sociales municipales figurent toujours au budget, malgré les engagements écrits du Conseil administratif dans une lettre adressée au Conseil d'Etat dont nous avons tous reçu copie.

Pour conclure, la seule chose que nous pouvons affirmer aujourd'hui, c'est que les radicaux seront très attentifs à ce que d'ici au vote final du budget aucune charge ne soit ajoutée. Et s'il s'avère que les prévisions fiscales sont sous-évaluées, comme nous le pensons, soit pour un montant d'environ 50 millions de francs, nous demanderons que les prélèvements fiscaux de la Ville soient diminués de 3 centimes additionnels.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti a fait un tour d'horizon, s'agissant du projet de budget 2009 du nouveau Conseil administratif, et nous avons un certain nombre de remarques à faire, au nombre de six. La première a trait aux priorités. Nous ne contestons pas qu'il faille continuer l'effort en faveur de la petite enfance; de même, nous pensons que la culture alternative est une chose intéressante; ensuite, nous avons si souvent parlé de «Genève propre» que nous ne nous y opposerons pas; enfin, la gestion des ressources humaines est un sujet très délicat, d'après ce que j'ai compris en arrivant ici et en entendant des représentants du personnel exprimer à haute voix leurs soucis.

En l'occurrence, la petite enfance intéresse une partie de la population qui, heureusement, a du travail; la culture alternative intéresse une partie de la population plutôt jeune, c'est bien. Mais il y a d'autres catégories de population, et notamment celle qui exprimait à haute voix ses soucis dans la rue tout à l'heure, pour qui le problème est le chômage. Du côté du Conseil administratif, nous avons entendu parler d'un plan d'action chômage. Je suis bien placé pour savoir que le chômage ne se résout pas si facilement et qu'il appartient aux collectivités publiques de faire un effort particulier. Un projet va probablement être présenté, il a été annoncé, mais pour l'instant il n'est pas matérialisé dans ce budget, et ce n'est pas une priorité.

Deuxièmement, il y a la question du logement. Là aussi, beaucoup de personnes comptent sur la Ville pour faire le maximum en faveur du logement. Nous savons que des projets sont en route, mais nous aurions quand même aimé lire que le logement était une priorité, priorité à notre avis plus importante que la culture alternative.

Enfin, il y a la question de la mobilité. Que l'on se place du côté de ceux qui veulent aller plus vite en ville ou du côté de ceux qui veulent aller moins vite, il y a un problème. Il faut donc absolument que le Conseil administratif s'exprime et fasse de la mobilité une priorité. Preuve en est que, hier soir, il y avait une conférence très intéressante où il a été question du problème du péage urbain, autrement dit de la mobilité en ville de Genève. Un magistrat, à savoir le maire aujourd'hui, s'intéresse de très près à cette question – merci, Monsieur Tornare – mais le Conseil administratif n'a pas mis la priorité sur cette question. Voilà quelques remarques que je voulais faire au sujet des priorités.

J'en viens à la dette: 140 millions de francs de moins, bravo! Nous estimons qu'il est important d'aller aussi loin que possible dans la diminution de la dette. Rappelons que celle-ci nous coûte environ 65 millions par an. Grâce à cette diminution, elle nous coûtera sensiblement moins, mais c'est encore trop. Tout cet argent part en direction des banques, ce qui est paradoxal, même si c'est tant mieux pour elles... A mon avis, nous devrions même viser une dette nulle plutôt qu'une dette de 100 millions, mais nous en sommes très loin...

Ensuite, pour ce qui est des investissements, qui s'élèvent à 95 millions, ce qui nous chicane, c'est la proportion de trois quarts/un quart: trois quarts pour le patrimoine administratif, qu'il est certes important d'entretenir, et un quart pour le patrimoine financier, c'est-à-dire les immeubles de logements. Or nous savons tous que l'entretien de ces bâtiments – et ce n'est pas de la responsabilité de M. Pagani – a été négligé depuis des dizaines d'années. Dans d'autres collectivités publiques, notamment en Suisse alémanique, on a une autre éthique en matière d'entretien du patrimoine locatif. Car ce patrimoine – je le dis en second lieu, mais cela compte aussi – procure des recettes à la Ville. En fonction des travaux qu'on y fait, on améliore la qualité du logement, la qualité de la vie, et on peut obtenir des recettes supplémentaires, dans la mesure justement où un nombre important de locataires peuvent payer plus.

La remarque suivante concerne les postes supplémentaires. On voit là la marque du nouveau Conseil administratif: plus 40 postes! Ce n'est pas une surprise, nous nous y attendions. Les départements les plus demandeurs sont le département des finances et du logements et celui de l'environnement urbain et de la sécurité. L'heureux élu à la tête du DEUS, du temps où il était à nos côtés, se serait élevé – avec la véhémence qui a d'ailleurs fait sa popularité – contre ces postes! Mais une fois en place à l'exécutif, hop, plus quinze postes! Du côté du DFL, c'est pareil.

Ce n'est jamais glorieux d'être en tête de la demande de postes supplémentaires, indépendamment du travail qui est à faire. Avant d'augmenter le nombre de postes, il faut viser l'organisation, la rationalisation, la motivation et la productivité du personnel. Celle-ci résulte justement d'une bonne gestion du personnel, visant à ce que chacun soit à sa place et puisse donner la preuve de ses aptitudes, de ses qualités, de ses compétences. Voilà ce qu'est une gestion raisonnable des ressources humaines.

Enfin, j'en viens aux deux dernières remarques. En consultant les chiffres – c'était mon métier – je constate que l'augmentation des dépenses, entre les comptes 2007 et le budget 2009, est de l'ordre de 4,4%. Or si on prend la simple indexation de ces deux ou trois dernières années on arrive à une moyenne de 2,2% ou 2,3%. L'augmentation est donc supérieure à l'indexation, nous savons pourquoi et nous en parlerons en commission. Mais je voudrais rendre le Conseil municipal attentif au fait que le Conseil administratif ne paraît pas gérer raisonnablement l'augmentation de ses moyens, contrairement à ce qui se passe au niveau cantonal, avec l'excellent M. Hiler. Celui-ci reçoit des compliments d'un côté et pas forcément de l'autre, mais le fait est qu'il a une rigueur qui rend service à tout le monde. En effet, c'est tant mieux si on fait des bénéfices, mais c'est encore mieux si on peut en faire plus grâce à une utilisation rationnelle des ressources.

Enfin, je dirai un mot sur la fiscalité. Il est clair que d'aucuns – cela vient d'être dit par le représentant de l'Union démocratique du centre – souhaiteraient

diminuer la fiscalité. Mais, à cet égard, nous savons que le Canton a des projets, alors laissons-le aller de l'avant et n'en rajoutons pas! En effet, la fiscalité représente les investissements nécessaires à une bonne gestion de notre Ville, à une amélioration de la qualité de vie dans les domaines culturel, de la mobilité, du logement, de l'emploi, des entreprises et, enfin, elle permet aussi la diminution de la dette. Or, si nous visons à diminuer la fiscalité en Ville, en plus de ce qui va se faire au niveau du Canton, il est clair que nous ne pourrions pas diminuer la dette, dont je rappelle qu'elle nous coûte actuellement 65 millions de francs par an! Et ceux qui étaient dans la rue tout à l'heure ne doivent pas l'oublier!

M. Alexandre Chevalier (L). Voilà donc la cuvée budgétaire 2009! Comme M. Fiumelli l'a rappelé, l'année dernière, le nouveau Conseil administratif nous avait dit que le budget 2008 n'était pas vraiment le sien et que nous allions le voir à l'œuvre l'année suivante. En l'occurrence, en voyant le budget 2009, nous en sommes presque à regretter les anciens conseillers administratifs...

Mesdames et Messieurs, que dire de ce budget? D'un coup d'un seul, la fin du *personal stop* et 40,5 nouveaux postes; d'un coup d'un seul, 10 millions de francs de subventions supplémentaires; 1,16 milliard de charges, du jamais vu pour la Ville de Genève; des estimations bien optimistes concernant les revenus, et un petit boni de 200 000 francs. Le Conseil administratif semble déconnecté des réalités économiques et financières. Nous nous demandons s'il a tenu compte de la crise des *subprimes*, de la crise financière et de l'impact que celle-ci peut avoir sur nos revenus, notamment en matière de taxe professionnelle. Les problèmes d'une banque comme l'UBS signifient des pertes de revenus pour la Ville. Le Conseil administratif en était-il bien conscient lorsqu'il a élaboré ce budget?

A propos des 40,5 postes supplémentaires, il a découvert que, dans certains départements, il fallait commencer à respecter la loi et il nous dit que cela justifie 12 ou 13 postes supplémentaires, si ma mémoire est bonne. C'est un peu surprenant pour un Conseil administratif qui nous a appris, en d'autres occasions, qu'en politique on pouvait respecter ceux qui ne respectent pas la loi et leur accorder des privilèges! Par ailleurs, dans ce budget, les nouveaux postes ne sont pas prévus là où on les attendait. Je pense notamment à une discussion que nous avons eue avec la conseillère administrative en charge du département des finances et du logement. Selon elle, la Gérance immobilière municipale avait passablement de problèmes en termes de personnel, les gérants étaient débordés, la charge de travail était énorme et les absences étaient difficiles à pallier. Or il n'y a pas de postes supplémentaires prévus pour ce service, mais il y en a pour d'autres services du même département.

Voilà donc la surprise du chef qu'on nous sort... Ce soir, nous renverrons évidemment ce projet de budget en commission, où nous allons l'étudier avec

attention et avec beaucoup de vigilance. Mais le groupe libéral n'est de loin pas emballé par ce budget, considérant qu'il est hors de la réalité économique, notamment au niveau des recettes. Sans vouloir jouer les Cassandre, nous craignons que le temps nous donne raison et qu'à la fin de l'exercice ce ne soit pas un boni, mais un déficit colossal qui nous attende. Dans ces conditions, comme je l'ai dit, nous examinerons avec beaucoup de vigilance ce projet de budget en commission.

Le président. Je salue à la tribune du public M. François Sottas, notre ancien collègue dans ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). Les Verts accepteront évidemment d'entrer en matière sur ce projet de budget 2009 et ils l'ont déjà les premiers constats suivants. D'abord, c'est un budget équilibré, mais ce n'est pas une surprise, puisque c'est une obligation légale. Ensuite, ce budget absorbe la suite du transfert des charges de la part du Canton; c'est assez délicat et douloureux, mais cela se passe quand même relativement bien. Enfin, troisième constat positif, ce projet de budget 2009 garantit le respect des principaux mécanismes salariaux.

Après ces premiers constats positifs, nous en faisons d'autres qui le sont moins. Ainsi, ce projet de budget 2009 est marqué avant tout par la fin du *personal stop*. Le *personal stop* était une vieille revendication des Verts autour de laquelle nous avons réussi à réunir une majorité dans ce parlement. Ma foi, son abandon est une surprise pour nous, dans la mesure où il y a un important *turn over* dans l'administration municipale qui permet de procéder à des réallocations, pour autant qu'on discute entre magistrats et qu'on arrive à dégager des priorités. La fin du *personal stop* nous surprend d'autant plus que le Canton, pour la période 2005-2009, va réduire les postes de 5%. Il est en train de le faire maintenant, ce n'est pas toujours indolore, mais c'est donc possible.

Plus surprenant encore, nous constatons, en analysant la liste des 40,5 nouveaux postes, que quinze d'entre eux sont affectés au département de M. Maudet et quatorze au département de M^{me} Salerno. Cela représente 75% des nouveaux postes pour ces deux seuls départements. Nous continuons d'aller de surprise en surprise en lisant que la moitié de ces 40,5 postes sont liés à l'informatique et à la sécurité au travail, soit des activités qui ne concernent en rien des prestations à la population. Voilà pour les premières remarques concernant l'abandon du *personal stop*.

Je ferai maintenant quelques remarques concernant l'autofinancement insuffisant des investissements. La lecture du projet de budget montre que 95 millions de francs sont prévus au titre des investissements pour 2009, avec un autofinancement de 73%, alors que l'analyse des comptes montre que, depuis trois ans,

l'autofinancement était supérieur ou égal à 100%. Concrètement, cela signifie qu'il faudra trouver 26 millions sur le marché des capitaux, sans compter que les 95 millions risquent d'être un peu courts. Je viens d'additionner tout à l'heure les montants figurant dans les propositions que nous allons traiter durant ces deux jours de séance: il y en a pour 41 millions. Il y a donc de quoi s'inquiéter pour l'autofinancement de nos investissements.

Ma dernière remarque concerne les revenus. Alors que la conjoncture continue à flamber malgré les problèmes économiques et les débâcles financières de grandes banques suisses, nous nous étonnons que les revenus baissent de 4%.

En conclusion, en nous appuyant sur les principes de bonne gouvernance qui nous sont chers, nous allons procéder, en commission des finances et dans les commissions spécialisées, à une analyse pertinente de chaque nouveau poste et de son utilité. Enfin, nous allons essayer de découvrir quel est le caractère réellement durable de ce budget.

M. Gérard Deshusses (S). Pour le groupe socialiste, le budget 2009 n'est pas mal du tout et nous félicitons la nouvelle équipe du travail qui a été fait en matière financière. Ce budget est équilibré et même passablement bien équilibré, et cette bonne nouvelle est accompagnée d'une réduction de la dette de 140 millions, soit environ de 8%. Nous en sommes d'autant plus fiers et heureux que nous traînons cette dette depuis des années. Dans les années 1980, à l'époque où la droite était au pouvoir et où les années étaient florissantes néanmoins, on jetait l'argent par les fenêtres, on n'hésitait pas à emprunter et, en 1993, lorsque nous avons conquis la majorité, nous nous sommes retrouvés avec un boulet considérable auquel nous avons essayé, et nous y sommes parvenus, d'enlever progressivement du poids. Cette année encore, la dette s'allège de 8%, c'est remarquable et je tiens à féliciter le Conseil administratif, qui fait preuve, là, d'une excellente gestion.

Ces fleurs étant distribuées, il s'agit d'analyser avec une très grande attention ce budget. Je relèverai d'abord toute une série de points positifs, puis j'en viendrai à quelques dossiers qui nous font un peu souci. Parmi les points qui nous réjouissent, il y a d'abord la suppression du *personal stop*. Nous avons constaté, pendant toutes ces dernières années, que les tâches de la fonction publique municipale étaient toujours plus importantes, qu'on lui en demandait toujours plus, et nous comprenons qu'à un moment donné il ne soit plus possible de continuer sans l'étoffer, sans la revitaliser. Les 40 postes qui sont demandés sont nécessaires et nous le vérifierons.

Ensuite, nous relevons la poursuite de la politique de la petite enfance, un dossier qui nous est cher, comme il est cher à notre magistrat Manuel Tornare. Nous constatons que l'augmentation de 4,8 millions correspond, grosso modo, à

la diminution des intérêts que nous aurons à payer aux banques, après la réduction de la dette. C'est un chiffre intéressant, parce qu'il confirme ce que nous avons toujours dit, nous, groupe socialiste, à savoir qu'il fallait prioritairement essayer de réduire cette fameuse dette, de façon à pouvoir financer toutes les actions que nous désirons mener. Nous sommes sur le bon chemin et c'est une excellente nouvelle.

Ensuite, le maintien et l'adaptation des subventions pour toute une série d'associations est un point qui nous tient particulièrement à cœur, tout comme l'aide à la scène alternative et le soutien à l'Orchestre de la Suisse romande. Voilà des points extrêmement positifs.

A l'inverse, Mesdames et Messieurs, il y a aussi des sujets qui nous chagrinent. Le premier est bien sûr ce fameux report de charges du Canton vers les communes qui, année après année, se reproduit et grève nos budgets successifs: 22 millions aujourd'hui, c'est encore une somme énorme. Nous espérons bien qu'avec la nouvelle péréquation cette façon qu'a le Canton de nous pressurer financièrement va cesser.

Notre deuxième souci porte sur la question du personnel et des accords salariaux qui ont été passés. Pour le groupe socialiste, quand des syndicats, une commission du personnel et des patrons, en l'occurrence le Conseil administratif, traitent entre eux et qu'ils trouvent un arrangement, il n'est pas question qu'un groupe politique – et surtout pas le nôtre – intervienne. Nous prenons acte qu'il y a eu arrangement et nous espérons que les accords passés seront respectés. Sans quoi, effectivement, il faudra que nous nous en mêlions.

Le troisième point qui nous inquiète est l'enveloppe des investissements à 95 millions, qu'il faut examiner en regard du plan financier d'investissement (PFI). Pour l'instant, nous n'avons sous la main que le 3^e PFI, ce que le groupe socialiste regrette. Dorénavant, nous aimerions qu'à chaque projet de budget nous ayons le PFI correspondant. Ainsi, cette année, il nous aurait fallu disposer du 4^e PFI pour analyser l'enveloppe d'investissements. Reste que, si nous nous référons au 3^e PFI, nous constatons qu'il y a des problèmes considérables. D'abord, depuis des années, seuls 10% de l'enveloppe prévue, soit environ 10 millions, sont consacrés à la rénovation du patrimoine financier, alors même qu'il y a trois ou quatre ans les services concernés – c'était sous l'ère de M. Ruffieux – nous avait laissés entendre que la restauration des immeubles de la Gérance immobilière municipale allait coûter 200 à 300 millions de francs. Je pense que, depuis lors, ce chiffre n'a pas baissé. S'il faut 300 millions pour cette restauration, au rythme où on va, cela prendra trente ans et, dans trente ans, il faudra recommencer de zéro!

Par ailleurs, pour l'ensemble des projets qui sont déjà chronologiquement inscrits dans le 3^e PFI, la somme globale est de l'ordre de 1,7 milliard de francs,

à quoi s'ajoutent plus de 400 millions pour les projets qui n'ont pas encore été classés, soit au total 2,1 milliards. Avec une enveloppe d'investissements de 95 millions par an, ce n'est tout simplement pas réalisable et il nous faudra donc faire des choix.

Au sein du groupe socialiste, nous entendons donner la priorité à la restauration et à l'entretien de notre patrimoine financier. Pour cela, il faudra reconsidérer des aménagements extrêmement coûteux comme les collecteurs d'eaux usées et les systèmes séparatif ou unitaire. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois – et je persiste – nous construisons là des cathédrales enterrées! De même pour les aménagements urbains de surface. Quand on sait qu'autour de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) notre participation se montera à 200 millions, là aussi il faudra viser à des économies drastiques. Sans compter qu'à côté de cela il y a encore l'entretien de nos musées. Dans certaines institutions, il faudra bientôt prendre un casque pour éviter d'en ressortir à moitié assommé et cela, pour une ville comme la nôtre, ce n'est pas admissible! Par conséquent, au vu de l'ensemble des travaux qui nous attendent, il est absolument indispensable que, pour les prochains budgets, nous puissions travailler avec le PFI correspondant.

En conclusion, nous saluons le travail qui a été fait au niveau du budget 2009. Nous sommes, pensons-nous, sur la bonne voie et nous analyserons ce document dans les commissions spécialisées et à la commission des finances avec le plus grand intérêt et la plus grande attention.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la copie que vous avez reçue va évoluer, puisque nous viendrons avec les modifications budgétaires dans le courant du mois d'octobre, dès que nous aurons reçu de l'Administration fiscale cantonale les nouvelles estimations des recettes fiscales.

J'ai entendu la déception de certains d'entre vous s'agissant des documents livrés par le Conseil administratif, et j'en suis désolée en son nom. D'abord, je suis désolée de voir que la procédure décidée par le Conseil municipal, à savoir que le Conseil administratif vous rende une copie d'orientation dès le mois de mars, ne vous satisfait pas. Ce document a été discuté devant la commission des finances et a été mis sur le site intraCM. Mesdames et Messieurs, il faut vous rendre compte que l'exercice que vous demandez aux services municipaux et au Conseil administratif est assez difficile, s'agissant de fixer dès janvier les orientations pour le budget de l'année suivante.

En l'occurrence, le souhait exprimé par la commission des finances, puis par le Conseil municipal était d'avoir, dès le mois de mars, une première discus-

sion, qui vaut ce qu'elle vaut, sur les orientations politiques, sur les volontés des magistrats, sans chiffres puisqu'en l'état il n'est pas possible pour les services de les fournir. Nous vous avons présenté ce document au mois de mars et nous sommes venus in corpore – ce qui était une grande nouveauté – devant la commission des finances pour discuter de cette première copie. Cela a donné lieu à deux longues séances de commission fort intéressantes. Or j'entends maintenant que vous n'êtes pas satisfaits. Je ne sais pas si c'est la copie qui ne vous plaît pas ou si c'est la procédure mise en place qui n'est pas adéquate. Je vous propose donc d'entamer une réflexion conjointe pour voir si nous pouvons faire mieux à l'avenir. Voilà pour la première source d'insatisfaction que j'ai entendue.

Puis, j'ai entendu M. Fiumelli demander pourquoi on ne commencerait pas l'étude du budget en novembre. C'est une question que le nouveau Conseil administratif s'est posée. En effet, pourquoi faisons-nous ces arbitrages qui sont douloureux, qui prennent beaucoup de temps, à partir de recettes approximatives, qui pour certains – c'est le cas de M. Hämmerli – sont sous-estimées, alors que pour d'autres – c'est le cas de M. Chevalier – elles sont surestimées? Pourquoi n'attendons-nous pas les dernières estimations fiscales du Département des finances avant de rendre copie au Conseil municipal? Mesdames et Messieurs, c'est parce que si nous fonctionnions ainsi pour un budget d'un peu plus d'un milliard de francs, vous n'auriez que peu de temps pour une discussion politique en commission. J'ai l'impression que vous ne seriez alors qu'une chambre d'enregistrement et qu'au fond vous n'en seriez pas satisfaits. Voilà pourquoi, au sein du Conseil administratif, nous avons décidé de respecter les délais qui sont, depuis des lustres, ceux de l'administration et du Conseil administratif, en ayant un premier débat budgétaire au sein du Conseil administratif et en rendant une première copie, que nous finalisons à la fin juin ou au début juillet.

J'entends bien les remarques de ceux qui demandent si le Conseil administratif s'est vraiment rendu compte de la conjoncture dans laquelle nous évoluons aujourd'hui. Monsieur Chevalier, la conjoncture à la fin juin n'était pas celle de la mi-septembre, et celle de la semaine passée n'était pas celle d'aujourd'hui, avec la faillite de Lehmann Brothers et le rachat de Merrill Lynch...

S'agissant des estimations fiscales, bien malin celui qui saura me dire avec précision comment il faut estimer la fiscalité pour l'année 2009. En écoutant la radio, en lisant la presse, on se rend compte que, s'agissant des Etats-Unis, on risque encore d'avoir de mauvaises surprises, que la zone euro entre vraisemblablement en récession, puisque le PIB des deux derniers trimestres est inférieur aux attentes, et que les répercussions pour la Suisse et pour Genève, ville et canton qui sont une place financière, risquent d'être mauvaises. Au mois de juin, nous pensions avoir défini un budget basé sur la prudence. Il est vrai qu'aujourd'hui, à titre personnel, si je devais réestimer les recettes fiscales, je ne serais pas particulièrement audacieuse. Mais vous savez aussi – et cela répond à la question: pourquoi

n'y a-t-il pas plus de nouveaux postes à la GIM? – que la copie que nous vous rendons est le résultat d'arbitrages entre les cinq conseillers et conseillère administratifs. A ce jeu-là, Monsieur Chevalier, parfois on gagne et parfois on perd...

Pour les nouveaux postes, d'aucuns les ont applaudis, disant que le *personal stop* n'était pas un dogme et qu'à partir du moment où les besoins en personnel n'avaient pas été comblés depuis des années, il s'agissait de prendre ses responsabilités et d'y souscrire. Cela a été la volonté du Conseil administratif. Maintenant, Monsieur Wisard, vous avez raison de dire que chaque poste doit être analysé, charge au Conseil municipal, puisqu'il vote le budget, de voir quels sont les postes essentiels. Pour notre part, s'agissant d'obligations légales – je pense au secteur santé et sécurité, dont le Service d'incendie et de secours – il nous paraissait évident qu'il fallait se mettre aux normes. Si maintenant le Conseil municipal décide de faire autrement, il est souverain et il décidera.

Toujours à propos des nouveaux postes, des intervenants ont relevé qu'une grande partie d'entre eux étaient affectés au département de M. Maudet et au mien. Dans le département de M. Maudet, il se trouve qu'un effort particulier doit être fait en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Vous, les conseillers municipaux, êtes aussi très demandeurs de nouveaux outils et vous avez certainement raison. Mais cela nécessite des postes de travail, qui en l'occurrence seront compensés au cours de la législature. En effet, comme je l'ai dit en commission des finances, M. Maudet est en train de fusionner le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) avec le Service d'incendie et de secours (SIS) et, à terme, les 12 postes que le Conseil administratif demande pour ce département seront compensés par les départs en retraite au SAPP.

Pour le département des finances et du logement, il est vrai qu'un effort substantiel vous est demandé. Mais en réalité il concerne non pas le département mais l'ensemble des départements par le biais de la Direction des ressources humaines. Ce sont notamment des postes dans le secteur santé et sécurité, liés à des obligations légales fédérales, qui concernent toute l'administration. Vous l'avez vu dans la terrible histoire qui a coûté la vie à un employé du Grand Théâtre: on ne devrait pas badiner avec la sécurité. Ces postes émargent à mon département, puisque j'ai la chance d'avoir la responsabilité de la Direction des ressources humaines. Mais ce ne sont pas intrinsèquement des postes liés à des politiques que la magistrature mettrait en œuvre, auquel cas vous auriez vu des postes affectés à la GIM ou au pôle développement durable. Vous ne les voyez pas dans ce budget, en tout cas pas dans les proportions qu'aurait souhaitées la magistrature si elle s'était écoutée...

Tout cela m'amène aux priorités du Conseil administratif, qui en satisfont d'aucuns et qui déplaisent à d'autres. Il est compliqué de fixer des priorités à cinq

et il est encore plus compliqué de les fixer à quatre-vingts, bien entendu. Toutefois, c'est un exercice assez facile que de se déterminer sur les quatre axes forts définis par le Conseil administratif. Ainsi, nous avons décidé que la petite enfance était un axe fort, indépendamment de l'effort fourni depuis plusieurs années. Là, je pense que, si on peut rendre hommage au radical Guy-Olivier Segond, on doit aussi rendre hommage au socialiste Manuel Tornare qui, au nom du Conseil administratif et avec le soutien de votre Conseil, a mis en œuvre une politique de la petite enfance exemplaire, quand bien même – me souffle mon voisin – votre groupe, Monsieur Fiumelli, n'a jamais voté les crédits demandés par le magistrat Tornare...

Nous avons donc décidé de quatre axes forts qui recoupent les volontés de la magistrature et des magistrats s'agissant de leur département, avec une volonté commune qui devra être transversale à tous les départements et apparaître dans tous les budgets futurs, la volonté de viser à une ville qui réfléchisse mieux, plus, de manière plus adéquate en termes de durabilité. Qu'est-ce que cela signifie? La durabilité ne devrait pas juste être un mot pour faire joli, ce n'est pas la petite cerise sur le gâteau, Monsieur Fiumelli, c'est vraiment un engagement du Conseil qui doit se décliner dans l'ensemble des services, avec un mélange heureux entre les pôles économique, social et environnemental. Nous reviendrons notamment, lors des séances du Conseil municipal du mois d'octobre, sur votre volonté, unanime d'ailleurs, de mettre en œuvre les Engagements d'Aalborg et de redéfinir la politique de la Ville de Genève en matière de développement durable.

Voilà les axes que le Conseil administratif a définis. Libre à vous, en commission des finances et dans les commissions spécialisées, d'étudier et de redéfinir, si vous trouvez une majorité, d'autres priorités, de faire vos propres arbitrages. En tout cas, le Conseil administratif, à partir du début du mois d'octobre, verra quelles sont les répercussions financières et les estimations fiscales qu'il entend prendre en compte.

S'agissant du bonus aux familles, vous avez raison, Monsieur Fiumelli, nous avons commis une erreur en le planifiant en 2009. Lors des discussions avec M. Hiler, celui-ci nous avait assuré – et d'ailleurs cela a été repris récemment dans la presse – que cette mesure entrerait en vigueur en 2009, mais il se trouve que ce sera plutôt en 2010. De plus, la diminution ne sera pas de 150 millions mais de 220 millions et, *in fine*, la répercussion pour la Ville ne sera pas de 18 millions, mais plutôt de 26 millions. Donc restons prudents, même si, pour ce projet de budget 2009, nous pouvons nous attendre à des comptes 2008 qui seront bons et à de bons résultats s'agissant de la taxe professionnelle, Monsieur Chevalier, puisque celle-ci est basée sur le système postnumerando bisannuel. Nous aurons vraisemblablement les recettes que nous avons planifiées. Cela dit, la ministre des finances qui vous parle vous donne raison: pour les années à venir, il s'agit d'être prudent.

Maintenant, Monsieur Pattaroni, je vous accorde qu'il faut continuer l'effort de désendettement de la Ville. Sans faire un dogme du désendettement des collectivités publiques, il faut être conscient que le service de la dette pèse lourdement sur les contribuables. A ce sujet, s'agissant de la diminution du centime additionnel, il est bien sûr alléchant de promettre une telle diminution. Le poids du centime est d'à peu près 15 millions au projet de budget 2009 et les radicaux proposent même, Monsieur Hämmerli, en vous doublant sur votre proposition de l'année passée...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Ils se rattrapent...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ils se rattrapent, oui! Les radicaux proposent de diminuer de 3 centimes le nombre de centimes additionnels. Sachant qu'un centime représente à peu près 15 millions, l'impact sur le budget serait de quasiment 50 millions, si on suit M. Fiumelli. Or j'avais fait la démonstration en commission qu'une telle baisse pour les ménages de la classe moyenne – ceux qu'on veut aider, à entendre les uns et les autres – ne représente pas grand-chose, malheureusement. La baisse du centime additionnel, c'est beaucoup quand il s'agit de faire une politique publique, mais s'agissant d'un ménage, notamment d'une famille avec deux enfants, cela n'a quasiment aucune répercussion. Par contre, on peut imaginer des propositions d'aide aux familles, comme celle qui a été avancée par le conseiller d'Etat David Hiler et qui prévoit une baisse fiscale pour 2010.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'entrer en matière sur ce budget, de le renvoyer en commission et de l'étudier avec toute la diligence que je vous connais.

Le président. Je salue à la tribune le député Didier Bonny, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, la prise en considération du projet de budget et son renvoi à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, sont acceptés sans opposition (64 oui et 9 abstentions).

Le président. Pour information, cette année le bureau a décidé de se saisir de son budget. Il étudiera donc le budget du Conseil municipal et les postes du secrétariat. Je vous souhaite un excellent appétit.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	846
2. Communications du bureau du Conseil municipal	846
3. Prestation de serment de M ^{me} Sophie Kuster, remplaçant M. Richard North, conseiller municipal démissionnaire	849
4. Questions orales	850
5. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2009 (PR-635)	865
6. Propositions des conseillers municipaux	917
7. Interpellations	917
8. Questions écrites	917

La mémorialiste:
Marguerite Conus